



SPECIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ECHANGE DE DONNEES INFORMATISEES ENTRE OFFICINES ET REPARTITEURS

PHARMA ML V1.0.0.0

Version V4.8 des spécifications

Mise à jour du vendredi 17 décembre 2004



SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>INTRODUCTION</u>	<u>7</u>
<u>2</u>	<u>BUT ET LIMITES DU NOUVEAU PROTOCOLE</u>	<u>8</u>
<u>2.1</u>	<u>LE POURQUOI DU NOUVEAU PROTOCOLE</u>	<u>8</u>
<u>2.2</u>	<u>EXIGENCES ET LIMITES DU NOUVEAU PROTOCOLE</u>	<u>8</u>
<u>2.2.1</u>	<u>STANDARD</u>	<u>8</u>
<u>2.2.2</u>	<u>EXTENSIBILITÉ</u>	<u>8</u>
<u>2.2.3</u>	<u>MODE D'ÉCHANGE DES MESSAGES</u>	<u>8</u>
<u>2.2.4</u>	<u>RÈGLEMENTATION</u>	<u>9</u>
<u>2.2.5</u>	<u>PÉRIMÈTRE DES FONCTIONNALITÉS COUVERTES PAR LE PROTOCOLE</u>	<u>9</u>
<u>2.2.6</u>	<u>VOLUMÉTRIE PRÉVISIONNELLE</u>	<u>9</u>
<u>3</u>	<u>MESSAGES APPLICATIFS</u>	<u>11</u>
<u>3.1</u>	<u>MESSAGES À L'INITIATIVE DE L'OFFICINE VERS LE RÉPARTITEUR</u>	<u>11</u>
<u>3.1.1</u>	<u>TRANSMISSION DES COMMANDES</u>	<u>11</u>
<u>3.1.1.1</u>	<u>Référence</u>	<u>11</u>
<u>3.1.1.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>12</u>
<u>3.1.2</u>	<u>DEMANDE D'INFORMATION SUR L'ÉTAT D'UNE COMMANDE</u>	<u>13</u>
<u>3.1.2.1</u>	<u>Référence</u>	<u>13</u>
<u>3.1.2.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>13</u>
<u>3.1.3</u>	<u>TRANSMISSION DE REQUÊTES RELATIVES AUX INFORMATIONS PRODUITS</u>	<u>14</u>
<u>3.1.3.1</u>	<u>Référence</u>	<u>14</u>
<u>3.1.3.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>14</u>
<u>3.1.4</u>	<u>TRANSMISSION DE RÉCLAMATIONS</u>	<u>14</u>
<u>3.1.4.1</u>	<u>Référence</u>	<u>14</u>
<u>3.1.4.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>14</u>
<u>3.1.5</u>	<u>DEMANDE D'AUTORISATION DE RETOUR DE PRODUITS SUR STOCK</u>	<u>16</u>
<u>3.1.5.1</u>	<u>Référence</u>	<u>16</u>
<u>3.1.5.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>17</u>
<u>3.1.6</u>	<u>TRANSMISSION D'INFORMATION LIBRE</u>	<u>17</u>
<u>3.1.6.1</u>	<u>Référence</u>	<u>17</u>
<u>3.1.6.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>17</u>
<u>3.1.7</u>	<u>TRANSMISSION DES INVENTAIRES OFFICINE</u>	<u>17</u>
<u>3.1.7.1</u>	<u>Référence</u>	<u>17</u>
<u>3.1.7.2</u>	<u>Lignes de détail</u>	<u>17</u>
<u>3.1.8</u>	<u>TRANSMISSION D'UN MESSAGE D'ERREUR</u>	<u>19</u>
<u>3.2</u>	<u>MESSAGES À L'INITIATIVE DU RÉPARTITEUR VERS L'OFFICINE</u>	<u>19</u>
<u>3.2.1</u>	<u>TRANSMISSION DE LA RÉPONSE À LA COMMANDE</u>	<u>19</u>



3.2.1.1	Référence	19
3.2.1.2	Lignes de détail	20
3.2.1.3	Exemples	21
3.2.1.4	Note sur caractère optionnel du champ référence commande client	24
3.2.2	TRANSMISSION D'INFORMATIONS DE SUIVI DE COMMANDE	25
3.2.2.1	Référence	25
3.2.2.2	Lignes de détail	25
3.2.3	TRANSMISSION DE LA RÉPONSE À LA REQUÊTE INFORMATIONS PRODUITS	26
3.2.3.1	Référence	26
3.2.3.2	Lignes de détail	26
3.2.4	TRANSMISSION DU BON DE LIVRAISON VALORISÉ (BLV)	28
3.2.4.1	Données de l'en-tête générale	28
3.2.4.2	Données de l'en-tête de valorisation (N fois)	29
3.2.4.3	Données de l'en-tête de livraison (N fois)	29
3.2.4.4	Lignes de livraison (N lignes)	29
3.2.4.5	Lignes de facturation complémentaire (N lignes)	33
3.2.4.6	Lignes Total (N fois)	34
3.2.4.7	Cumuls statistiques complémentaires (N lignes)	35
3.2.5	TRANSMISSION DU BON DE RETOUR	35
3.2.5.1	Référence	35
3.2.5.2	Lignes de détail	35
3.2.6	TRANSMISSION D'INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES URGENTES	36
3.2.6.1	Référence	37
3.2.6.2	Lignes de détail	38
3.2.6.3	Traitement des cas limites	39
3.2.7	TRANSMISSION D'INFORMATIONS D'ALERTE COMMERCIALE	39
3.2.7.1	Référence	39
3.2.7.2	Lignes de détail	39
3.2.7.3	Traitement des cas limites	40
3.2.8	TRANSMISSION D'INFORMATION LIBRE	41
3.2.8.1	Référence	41
3.2.8.2	Lignes de détail	41
3.2.9	TRANSMISSION DE LA VALORISATION DES INVENTAIRES	41
3.2.9.1	Référence	41
3.2.9.2	N Lignes d'inventaire	41
3.2.9.3	N Lignes de totalisation par taux de taxe	42
3.2.9.4	Valorisation globale	42
3.2.10	TRANSMISSION D'UN MESSAGE D'ERREUR	43
3.3	TABLEAUX DE CODIFICATIONS CSRP	43
3.3.1	TABLEAU 1 : CODES RÉSERVÉS PAR RÉPARTITEUR	43
3.3.2	TABLEAU 2 : NATURES DE DOCUMENTS	44
3.3.3	TABLEAU 3 : MOTIFS DE RÉCLAMATION	44
3.3.4	TABLEAU 4 : ACTIONS CORRECTRICES	46
3.3.5	TABLEAU 5 : NATURES DE PRIX	46
3.3.6	TABLEAU 6 : MOTIFS DE RETOUR	47
3.3.7	TABLEAU 7 : NATURES DE TAXE	47
3.3.8	TABLEAU 8 : CODES D'ERREUR	48
3.3.9	TABLEAU 9 : CODES RÉPONSE PRODUIT (RÉPONSE À LA COMMANDE)	49



3.3.10	TABLEAU 10 : TYPES DE REMPLACEMENT PRODUIT	49
3.3.11	TABLEAU 11 : CODES D'AVANCEMENT DE LA COMMANDE	49
3.3.12	TABLEAU 12 : CANAUX DE COMMANDE	50
3.3.13	TABLEAU 13 : CODES NATURE DE FACTURATION COMPLÉMENTAIRE	50
3.3.14	TABLEAU 14 : MOYENS DE PAIEMENT	50
3.3.15	TABLEAU 15 : CODES PÉRIODE	51
3.3.16	TABLEAU 16 : LISTE MOTIFS DE NON VALORISATION	51
3.3.17	TABLEAU 17 : CODES RÉPARTITEUR	52
3.3.18	TABLEAU 18 : TYPE DE CODIFICATION PRODUIT	52

4 SPÉCIFICATIONS DU PROTOCOLE.....**53**

<u>4.1</u>	<u>CINÉMATIQUE DES ÉCHANGES</u>	53
4.1.1	DEMANDE DE SERVICE À L'INITIATIVE DE L'OFFICINE	53
4.1.2	RÉPONSE À LA DEMANDE DE SERVICES PAR LE RÉPARTITEUR	54
4.1.3	DEMANDE DE VIDAGE DE DÉPÔT À L'INITIATIVE DE L'OFFICINE	55
4.1.4	CAS D'UTILISATION	57
4.1.5	ACTIONS EN CAS DE RUPTURE DE TRANSMISSION	63
<u>4.2</u>	<u>SÉCURITÉ</u>	64
<u>4.3</u>	<u>FORMALISATION DES MESSAGES</u>	64
4.3.1	STRUCTURE D'UN MESSAGE	64
4.3.2	SCHÉMAS XML	65
4.3.2.1	Namespaces	65
4.3.2.2	Normes de nommage des schémas XML et conventions sur types de données	65
4.3.2.3	Schéma enveloppe	66
4.3.2.4	Schéma Message	66
4.3.2.5	Version différenciée : principes d'implémentation dans les schémas XML	67
4.3.3	DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENVELOPPE	68
4.3.3.1	Entête de l'enveloppe	68
4.3.3.2	Corps de l'enveloppe	69
<u>4.4</u>	<u>RÈGLES DE TRANSPORT HTTP</u>	71
4.4.1	REQUÊTE HTTP	71
4.4.2	RÉPONSE HTTP	71
4.4.3	ÉLÉMENT DE CONTRÔLE : HEADER CONTENT-PHARMAML	72
4.4.4	EXEMPLE D'ÉCHANGE HTTP	72

5 EVOLUTIONS DU PROTOCOLE – GESTION DES VERSIONS.....**74**

<u>5.1</u>	<u>RÈGLES DE VERSIONNEMENT DES SCHÉMAS XML</u>	74
<u>5.2</u>	<u>PRINCIPES ORGANISATIONNELS DE GESTION DES VERSIONS</u>	75
<u>5.3</u>	<u>DIFFUSION DES VERSIONS</u>	76
<u>5.4</u>	<u>FORMULAIRE DE DÉCLARATION</u>	77



HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Description des modifications
4.6	13/10/2004	Mise en cohérence des longueurs de champs date et heure par rapport au schéma XML. Précision sur valeurs de codes réponse produit compatibles avec cas du produit remplaçant ou équivalent. Suppression d'un ancien commentaire de suivi sur le BLV Précision sur champs de l'enveloppe nom et version du logiciel . Précision sur encodage clé secrète et identifiant émetteur
4.7	08/12/2004	Précisions sur réponse commande : reprise des exemples. Correction et précisions sur émission de messages d'erreur : pas de champ référence pour ce type de message. Correction Nature de taxe (tableau 7) : 'TVA' corrigée en 'TVA1' pour respecter contrainte de longueur sur 4 positions. Correction Période de paiement (tableau 15) : 'TRIME' corrigée en 'TRIM' pour respecter contrainte de longueur sur 4 positions. Correction poids brut du BLV : un seul champ entier représentant le poids en grammes. Précisions sur message informations réglementaires urgentes (traitement des cas limites). Précisions sur conventions techniques des schémas XML.



4.8	17/12/2004	Précisions sur champs d'indisponibilité dans la réponse commande et BLV . Description nouveaux cas limites sur information urgente réglementaire et information alerte commerciale. Modifications des information urgente réglementaire et information alerte commerciale : Motif passe de 80 à 1024 caractères Ajout Commentaire annexe (champ facultatif) Ajout Date de péremption du lot (champ facultatif) Ajout Commentaire lot (champ facultatif) Adresse, Ville, code postal passent d'obligatoire à facultatif Désignation produit passe de 50 à 255 caractères et du son type passe de NormalizedString à String pour retour chariot Modification du schéma XML message : Dans ALERTE_REGLEMENTAIRE et ALERTE_COMMERCIALE attribut Commentaire renommé Commentaire_Instructions ajout attribut Commentaire_Annexe élément NUMERO_LOT est renommé LOT qui porte attributs Numero_Lot (passe de 30 à 255 caractères et passage du type NormalizedString à String pour retour chariot) , ajout des attributs Date_Peremption, Commentaire. Elément EMETTEUR_FABRICANT passe de 30 à 255 caractères et du son type passe de NormalizedString à String pour retour chariot élément TOUS_LOTS porte attribut Commentaire PRODUIT porte nouvel attribut group attgProduitAlerte, qui porte Designation bornée à 255 caractères. Dans REP_COMMANDE et BON_LIVRAISON, corrections de régressions : élément LIVREUR : attribut Societe borné à 30 car conformément à la spécification élément LIVREUR : attribut Etablissement borné à 30 car conformément à la spécification Modification du schéma enveloppe, corrections de régressions : Id_Logiciel et Version_Logiciel bornés à 30 car, conformément à la spécification
-----	------------	--



1 INTRODUCTION

Suite aux différentes directives gouvernementales et européennes, la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique a édicté 6 propositions permettant de faire évoluer le métier de grossiste-répartiteur dans la chaîne du médicament.

Parmi ces propositions, l'une concerne l'élaboration d'une stratégie de e-santé dans laquelle pourrait s'inscrire l'élaboration d'un nouveau protocole d'échange entre les officines et les répartiteurs.

Ce document a pour but de fournir les spécifications techniques du protocole d'échange de données informatisées entre officines et répartiteurs comprenant la formalisation des messages, la cinématique des échanges, la méthode d'acheminement et les règles d'utilisation du protocole de transport sélectionné.

2 BUT ET LIMITES DU NOUVEAU PROTOCOLE

2.1 *Le pourquoi du nouveau protocole*

Suite à l'évolution de la codification des médicaments et des dispositifs médicaux vers une structure de codification de type EAN 13, le code produit passera de 7 caractères à 13 caractères (le code CIP sera encapsulé dans le code EAN).

Cette nouvelle codification a des répercussions importantes sur toute la chaîne de traitement informatique et les échanges entre officines et répartiteurs.

Par ailleurs, la pérennité du protocole P170/171 n'est pas garantie à long terme en raison de la nécessité d'utiliser un modem de faible vitesse (1200 bauds maximum) qui devient obsolète.

Ces bouleversements sont mis à profit pour moderniser les traitements informatiques et en particulier les échanges entre officines et répartiteurs.

2.2 *Exigences et limites du nouveau protocole*

Le nouveau protocole ne doit pas remettre en cause les systèmes d'informations existants et doit répondre aux exigences suivantes :

2.2.1 Standard

Dans la mesure du possible, le nouveau protocole s'appuiera sur les normes et standards du marché, en particulier les standards internet, permettant ainsi d'assurer la pérennité de la solution. Les travaux sont menés sans faire référence à un produit du marché.

2.2.2 Extensibilité

Le protocole doit permettre aux acteurs de définir ultérieurement des extensions au langage de base, sans altérer la compréhension des messages existants.

Les extensions doivent pouvoir être partagées entre les professionnels concernés, ou rester spécifiques à un répartiteur ou à un groupe de répartiteurs, permettant ainsi une différenciation de l'offre.

2.2.3 Mode d'échange des messages

Le protocole PharmaML est basé sur le modèle d'échange de message de type question/réponse, le protocole de transport sous-jacent étant http.

L'officine a toujours l'initiative de l'échange, un message ne véhicule au plus qu'une information fonctionnelle.

L'officine émet un message requête auquel le répartiteur répond par un message réponse.

Notion de réponse par défaut et consultation de messages différés

A la réception d'un message requête de l'officine, le répartiteur peut renvoyer une réponse immédiate réduite, en lieu et place de la réponse complète attendue, à l'image de ce qui se fait avec le protocole 170/171 pour la réponse à la commande.

L'officine a la possibilité de consulter ultérieurement la réponse complète du répartiteur via une requête spéciale dite requête de vidage dépôt. Cette requête permet également de consulter les messages non liés à un message requête de l'officine, à l'initiative du répartiteur : bon de livraison valorisé, information réglementaire ou commerciale urgente.



Formalisation des messages

Les messages sont formalisés à l'aide du langage XML, et répondent à des structures définies dans des schémas XML propriétés de la CSRP.

2.2.4 Réglementation

La réglementation ne nécessite pas l'introduction d'un partenaire tiers dans les échanges.

2.2.5 Périmètre des fonctionnalités couvertes par le protocole

Le protocole doit permettre la transmission de documents relatifs à la gestion des commandes des pharmaciens, aux demandes d'information sur des produits, à la gestion des livraisons, à la gestion des inventaires, aux retraits et retours de produits et à la circulation d'information libre.

Information sur la gestion des commandes

- ➔ Transmission des commandes pharmaciens vers les répartiteurs, et de la réponse associée des répartiteurs vers les pharmacies,
- ➔ Demande d'information sur l'état d'une commande (OvR¹),
- ➔ Transmission d'informations de suivi des commandes (RvO²),

Information sur des produits

- ➔ Transmission de requêtes relatives aux produits (OvR) et de la réponse associée du répartiteur vers le pharmacien (RvO),
- ➔ Transmission des informations réglementaires urgentes et d'alerte commerciale (RvO),

Information sur la gestion des livraisons

- ➔ Transmission de bon de livraison valorisé (RvO),
- ➔ Transmission de réclamations sur livraisons (OvR),
- ➔ Transmission de demandes de retours de produits du pharmacien et transmission de la réponse du répartiteur (acceptation ou refus) appelée bon de retour après examen de la demande par le répartiteur. (RvO)

Information libre

- ➔ Transmission d'informations libres du répartiteur vers les officines (OvR)
- ➔ Transmission d'informations libres des officines vers le répartiteur (RvO)

Information sur les inventaires

- ➔ Transmission des inventaires complets ou partiels de l'officine vers le répartiteur (OvR)
- ➔ Transmission des valorisations en retour (RvO)

2.2.6 Volumétrie prévisionnelle

Aucune augmentation sensible de la volumétrie actuelle n'est envisagée.

¹ OvR : flux allant de l'Officine vers le Répartiteur

² RvO : flux allant du Répartiteur vers l'Officine



Le nombre de commandes restent inchangé pour le nouveau protocole, ce qui représente pour l'ensemble de la profession.

- Entre 4 500 000 et 5 000 000 lignes de commandes par jour en moyenne
- Entre 220 000 et 250 000 commandes par jour en moyenne
- De l'ordre de 1 000 000 à 2 000 000 de lignes de commande dans la demi heure de pointe
- De l'ordre de 50 000 à 100 000 commandes dans la demi heure de pointe.

Pour les demandes d'informations, réclamations : 2 000 000 d'appels entrants par mois pour l'ensemble des répartiteurs, ce qui fait 100 000 appels/jour.



3 MESSAGES APPLICATIFS

3.1 Messages à l'initiative de l'Officine vers le Répartiteur

3.1.1 Transmission des commandes

3.1.1.1 Référence

- Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.

NB : ce code généré par le logiciel officine doit être unique sur une année au moins

- Type de commande : champ normé obligatoire pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
- Code de la commande spéciale :
 - Obligatoire si commande spéciale
 - Interdit sinon
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- Code de la commande packagée :
 - Obligatoire si commande packagée
 - Interdit sinon
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions

NB 1 : une commande packagée est une commande composée d'une liste de produits prédéfinie dont chaque quantité de produit est prédéfinie. Le code de la commande packagée est utilisé pour identifier le package.

Le package s'entend comme une liste de produits à commander, assorti éventuellement de conditions commerciales particulières (prix, paiement, etc...). Le package peut être pré-assemblé et sera géré dans sa globalité, ou assemblé à la préparation chez le répartiteur. Dans le premier cas, les packages livrés sont complets, et le nombre de packages livrés pourra être inférieur au nombre de packages commandés selon les stocks de package. Dans le second cas, certains produits du package pourront manquer, et la réponse à la commande devra le dire explicitement

NB 2 : une commande spéciale est une commande avec des conditions commerciales et ou de livraison particulières spécifiques au répartiteur. Le code de la commande spéciale doit être précisé en entête de commande. Les lignes produits sont alors utilisés comme dans une commande normale.

Ex : commande destinée à alimenter un automate. Dans ce cas, le code de la commande spéciale devra permettre d'identifier la commande automate.

- Date de livraison souhaitée : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) : si absente, livraison à la prochaine livraison planifiée
- Commentaire général : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

- Commentaire par rapport à la livraison : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

3.1.1.2 Lignes de détail

- Numéro de ligne commande : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même commande (maximum 10 000 lignes)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- Quantité : champ obligatoire de type entier positif
- Code de livraison partielle de la ligne : champ booléen facultatif, valeur par défaut = oui
 - si 'oui' la quantité disponible est livrée,
 - si 'non' la ligne n'est livrée que si la quantité demandée peut être entièrement fournie
- Code de gestion d'un reliquat : champ booléen facultatif, valeur par défaut = non
 - Si 'oui' le reliquat d'une ligne non entièrement fournie sera livré dès que possible
 - Si 'non' le reliquat est ignoré
- Code de livraison d'un produit équivalent à la ligne : champ booléen facultatif, valeur par défaut = non

NB : Il ne s'agit pas de la livraison d'un produit remplaçant lorsque le laboratoire a supprimé un produit. Il s'agit d'autoriser le répartiteur à livrer un produit X équivalent au produit Y. Ex brosse à dent X à la place de brosse à dent Y. Il est bien entendu que dans le cas de produits « supprimés/remplacés par un autre », le répartiteur livrera le produit remplaçant sans instruction spécifique de la part de l'officine.

- Commentaire (texte libre descriptif) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions
 - Peut être utilisé pour spécifier un complément de description du produit, lorsque le code produit n'est pas entièrement descriptif

NB : dans le cas d'une commande packagée, il ne peut y avoir qu'une seule ligne de commande. La quantité de cette ligne correspond au nombre de packages commandés.

NB 2 : Lorsque l'officine désire se procurer absolument un produit, elle doit, au niveau de la ligne de commande client, positionner l'élément Reliquat à Oui. C'est le répartiteur qui va gérer l'utilisation de cette information (Reliquat ou Procure).

Si sur une ligne de commande l'élément Reliquat est positionné à Oui et Code livraison partielle est positionné à Non, c'est l'ensemble de la ligne qui est en reliquat et qui sera livrée en totalité lorsque le produit sera disponible.

Un produit est modélisé à l'aide de 3 champs : type de codification, code, désignation. Le tableau ci-dessous donne les règles de gestion de ces 3 champs.



Type de codification	Code Produit	Désignation du produit
CIP39	Obligatoire : CIP sur 7 positions	Facultatif
EAN13	Obligatoire : Code EAN sur 13 positions	Facultatif
CLAIR	Obligatoire : code produit est à la valeur ZERO '0' (code sur 1 caractère non significatif en pratique)	Obligatoire
SPECIALE	Obligatoire : codification spécifique aux répartiteurs	Facultatif

Ce tableau étant général, on le retrouve dans le tableau 18 due chapitre « Tableaux de codifications CSRP ».

3.1.2 Demande d'information sur l'état d'une commande

3.1.2.1 Référence

- Référence de la demande d'information client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- Référence de la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions

3.1.2.2 Lignes de détail

- N° ligne de la demande d'information : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même demande (maximum 10 000 lignes)
- N° ligne commande client : champ facultatif de type numérique
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.

3.1.3 Transmission de requêtes relatives aux informations produits

NB important : La demande d'information produit ne constitue en aucun cas une pré-commande, ni une pré-réservation, ni un devis. Elle permet d'obtenir une information produit valable uniquement au moment de la demande en évitant au pharmacien d'appeler son répartiteur. Toutefois des précisions sur la disponibilité des produits pourront être fournies par des commentaires.

3.1.3.1 Référence

- Référence de la requête relative aux informations produits client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.

3.1.3.2 Lignes de détail

- Numéro de ligne de la requête d'information produit : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 50 lignes)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Quantité souhaitée : champ obligatoire de type entier positif

3.1.4 Transmission de réclamations

3.1.4.1 Référence

- Référence réclamation client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- Référence du document sur lequel se base la réclamation : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- Nature du document sur lequel se base la réclamation : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 2 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.1.4.2 Lignes de détail

- Numéro de ligne de la réclamation : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 50 lignes)
- Numéro de ligne du document sur lequel se base la réclamation : champ facultatif de type numérique
- Motif de la réclamation : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 3 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

Pour chaque tableau des codifications, une tranche spécifique est réservée à chaque répartiteur.



- Action correctrice souhaitée : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 4 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Produit facturé : Obligatoire dans le cas d'une livraison avec facturation, interdit sinon
 - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
 - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
 - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Produit livré, Obligatoire si le produit facturé est différent du produit livré, Facultatif sinon
 - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
 - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
 - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Quantité de produits faisant l'objet de la réclamation : champ de type entier positif obligatoire
- Quantité prévue : champ de type entier positif facultatif
- Quantité livrée : champ de type entier positif facultatif
- Quantité facturée : champ de type entier positif facultatif
- N lignes de prix unitaire (Facultatif) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Commentaire (texte libre descriptif) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

Tableau des informations fournies en fonction du motif de réclamation

Ce tableau récapitule les informations fournies dans le message en fonction du motif de réclamation .
Les valeurs possibles pour le motif de réclamation sont libres et propres au répartiteur.

Motif de réclamation	Produit non commandé	Erreur sur produit livré	Produit périmé	Casse	Retrait de lot	Produit non conforme	Quantité livrée erronée	Quantité facturée erronée	Prix erroné sans prix marqué	Prix public erroné	Motif propriétaire
Information fournie											
Quantité objet de la réclamation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	...
Quantité prévue								X			...
Quantité livrée	X						X				...
Quantité facturée	X						X	X			...
Prix pharmacien HT (PHAHT)									X		...
Prix public TTC indiqué sur la facture (PUBTC)										X	...
Prix public TTC indiqué sur la boîte (PTCBT)										X	...
Code produit facturé		X									...
Code produit livré	X	X									...

3.1.5 Demande d'autorisation de retour de produits sur stock

3.1.5.1 Référence

- Référence de la demande retour client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- Référence du document sur lequel se base la demande de retour : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- Nature du document sur lequel se base la demande de retour: entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 2 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.1.5.2 Lignes de détail

- N° ligne demande de retour : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 50 lignes)



- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Quantité de produits faisant l'objet du retour : champ de type entier positif obligatoire
- Motif du retour : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 6 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Prix public TTC (Obligatoire si prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Commentaire (texte libre descriptif) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

3.1.6 Transmission d'information libre

3.1.6.1 Référence

- Référence de l'information libre client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.

3.1.6.2 Lignes de détail

- Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions

3.1.7 Transmission des inventaires officine

3.1.7.1 Référence

- Référence de l'inventaire client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- Type de l'inventaire : champ de type alphanumérique normé obligatoire pouvant prendre les valeurs suivantes : COMPLET ou PARTIEL
- Date de l'inventaire : champ normé obligatoire de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.1.7.2 Lignes de détail

- N° ligne de l'inventaire : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 10 000 lignes)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Quantité : champ de type entier positif obligatoire
- Nom fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions

- Produits codifiés :
 - Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
 - Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
 - N lignes de taxe (Facultatif) :
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- Produits non codifiés (Type de codification produit CLAIR) :

L'officine indique soit les éléments d'achat (prix d'achat du pharmacien HT) soit les éléments de vente (Prix public TTC, Marge en % et taxes) : éléments d'achat et éléments de vente s'excluent mutuellement. :

 - Eléments d'achat (Facultatif, interdit si les éléments de vente non renseignés)
 - Prix d'achat du pharmacien HT (Obligatoire si produit à prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PHAHT
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
 - Eléments de vente (Facultatif, à renseigner si les éléments d'achat ne sont pas donnés, obligatoire pour les produits à prix marqué)
 - Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
 - Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
 - N lignes de taxe (Facultatif) :
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)



3.1.8 Transmission d'un message d'erreur

- Statut de l'erreur : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 8 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Détail de l'erreur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions

La corrélation avec le message du partenaire Répartiteur, sur laquelle porte l'erreur est assurée par le champ de l'enveloppe « En réponse à » : ce champ porte la référence du message original du partenaire (plus précisément il reprend la valeur du champ enveloppe « Référence message » du message original du partenaire). Voir chapitres 4.1 et 4.3.3 .

3.2 Messages à l'initiative du Répartiteur vers l'Officine

3.2.1 Transmission de la réponse à la commande

3.2.1.1 Référence

- Référence de la réponse à la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa commande
- Référence de la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés
- Informations sur la livraison (Facultatif) :
 - Société effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
 - Etablissement effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
 - Référence de la tournée : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
 - Date prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
 - Heure prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm) : la date est obligatoire si l'heure est fournie
- Type de commande : champ normé obligatoire pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
- Code de la commande spéciale :
 - Obligatoire si commande spéciale
 - Interdit sinon
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- Code de la commande packagée :
 - Obligatoire si commande packagée
 - Interdit sinon
 - La codification est propre à chaque répartiteur

–Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions

3.2.1.2 Lignes de détail

- N° ligne de la réponse : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même réponse (maximum 11 000 lignes)
- N° ligne commande du client : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel client au moment de la commande
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit du produit commandé : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit commandé : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- Quantité du produit commandé qui sera livrée : champ obligatoire de type entier positif
- Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

NB : dans le cas d'une commande packagée, il peut exister 2 natures de réponse exclusive l'une de l'autre :

- soit une réponse par ligne de produits composant le package (dans ce cas, la réponse est la même que pour une commande normale ou spéciale
- soit une réponse globale pour le package complet (dans ce cas, il n'est pas nécessaire de préciser les champs Type de codification produit, Code produit et Désignation du produit ci-dessus)
- N lignes de prix (Facultatif, 10 lignes au maximum) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire

NB : L'élément « Prix pharmacien » s'entend brut hors calcul des remises.

L'élément « Prix public TTC » n'est renseigné que pour les produits à prix marqués.

- Si Produit commandé pas disponible dans la quantité demandée (Obligatoire si quantité livrée est différent de quantité commandée)
 - Code réponse : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 9 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Additif (= Libellé de la réponse) : champ de type alphanumérique obligatoire borné sur 50 positions
 - Date d'effet : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de suppression du produit en cas d'existence d'un produit de remplacement, date d'interdiction de vente si la réponse produit est 'Vente interdite', etc....
 - Information sur la disponibilité (Facultatif) :
ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé
ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement
 - Date prévisionnelle de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
 - Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

- Quantité du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement : champ facultatif de type entier positif
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)

La valeur du code réponse utilisée en cas de produit de remplacement ou équivalent est précisée au paragraphe 3.3.9, à la suite du tableau 9 des codes réponse produit.

- Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.

NB : Dans le cas d'une réponse multiple, le corps du message réponse fournit les informations de la première livraison. Les éléments « Produit pas disponible dans la quantité demandée » sont utilisés pour préciser la seconde livraison (champs Date prévisionnelle de mise à disposition et Quantité, produit remplaçant/équivalent éventuel).

Dans le cas de livraisons supplémentaires (livraison du produit commandé en plusieurs tournées), des lignes de réponse supplémentaires sont créées en faisant référence à la ligne de commande, en précisant Quantité du produit commandé égale à ZERO et en renseignant les éléments « Produit pas disponible dans la quantité demandée » (champs Date de livraison et Quantité, produit remplaçant/équivalent éventuel).

3.2.1.3 Exemples

Exemple 1 :

Commande : Produit A, Quantité commandée 15 (ligne 1)
 Produit B, Quantité commandée 20 (ligne 2)
 Produit C, Quantité commandée 9 (ligne 3)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 15, Référence ligne commande 1

Numéro ligne réponse 2 : Produit B, Quantité livrée 11, Référence ligne commande 2

Code Réponse : <valeur spécifique répartiteur indiquant que le produit sera livré plus tard>

Date prévisionnelle de mise à disposition : 12/09/03

Quantité: 3

Numéro ligne réponse 3 : Produit B, Quantité livrée ZERO, Référence ligne commande 2

Code Réponse : <valeur spécifique répartiteur indiquant que le produit sera livré plus tard>

Date prévisionnelle de mise à disposition : 16/09/03

Quantité: 6

Numéro ligne réponse 4 : Produit C, Quantité livrée 9, Référence ligne commande 3



Exemple 2 : Remplaçant

Produit A, quantité commandée 20. Le produit A est supprimé, remplacé par le produit B qui est livré en lieu et place.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code Réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est supprimé définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Quantité (livrée) : 20

Exemple 3 : Remplaçant

Produit A, quantité commandée 20. Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit B de remplacement est disponible.

Produit C, quantité commandée 17. Le produit C est non disponible et remplacé par le produit D qui est disponible.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Produit C, Quantité commandée 17 (ligne 2)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 12, Référence ligne commande 1

Code Réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Quantité (livrée) : 8

Numéro ligne réponse 2 : Produit C, Quantité livrée ZERO, Référence ligne commande 2

Code Réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible (et livré) : D



Quantité(livrée) : 17

Exemple 4 : Equivalent livré

Produit A, quantité commandée 20. Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit A est non disponible, le produit B équivalent est disponible.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code Réponse : <Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Equivalent livré

Produit disponible : B

Quantité (livrée) : 20

Exemple 5 : Equivalent proposé

Produit A, quantité commandée 20 (ligne 1). Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit A est non disponible,.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code réponse : <Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Equivalent proposé

Produit disponible : B

Quantité : Néant (absence du champ)

Exemple 6 : Produit remplacé avec livraisons partielles

Produit A, quantité commandée 20 (ligne 1). Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit A est non disponible : remplacé par produit B pour une quantité 10, remplacé par produit B pour une quantité 2 sur une livraison ultérieure.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1



Code réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Quantité(livrée) : 10

Numéro ligne réponse 2 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Date prévisionnelle de mise à disposition : 12/09/03

Quantité(livrée) : 2

NB 3 : Il peut arriver qu'une ou plusieurs lignes de commande client soient livrées par des dépôts différents. Dans ce cas, il peut y avoir autant de messages réponses complets (entête et corps) que de dépôts différents.

3.2.1.4 Note sur caractère optionnel du champ référence commande client

Extrait du document CSRP « Communication 2220 », en date du 12 juillet 2004 relatif au caractère optionnel du champ référence commande client:

« Caractère optionnel du champ référence commande client dans le cadre de la réponse à la commande : dans la majorité des cas tous les répartiteurs sauront retourner cette valeur dans la réponse à la commande. Toutefois, dans le cas de deux commandes rapprochées dans le temps, les répartiteurs vont regrouper ces commandes dans un but d'optimisation logistique. Dans ce cas, la référence initiale des deux commandes est perdue chez certains grossistes. Il faudrait faire un gros travail dans la chaîne de traitement du répartiteur pour éviter ce problème. Dans ce cas exceptionnel, il faut que le logiciel officinal fasse un rapprochement par code CIP. »

3.2.2 Transmission d'informations de suivi de commande

3.2.2.1 Référence

- Référence de l'information de suivi de commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa commande
- Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa commande
- Référence de la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- Type de commande : champ normé facultatif pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
- Code de la commande spéciale :
 - Obligatoire si commande spéciale
 - Interdit sinon
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- Code de la commande packagée :
 - Obligatoire si commande packagée
 - Interdit sinon
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

3.2.2.2 Lignes de détail

- N° ligne du suivi : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même suivi (maximum 10 000 lignes)
- N° ligne commande client : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel officinal au moment de la commande
- Statut d'avancement de la commande : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 11 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Libellé du statut d'avancement : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 50 positions
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- Quantité prévue : champ de type entier positif obligatoire
- Date de livraison prévue : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Heure de livraison prévue : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

- Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

3.2.3 Transmission de la réponse à la requête informations produits

3.2.3.1 Référence

- Référence de la réponse à la requête répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- Référence client de la requête : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa requête
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.2.3.2 Lignes de détail

- N° ligne de la réponse : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même suivi (maximum 50 lignes)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- N lignes de prix (Facultatif, 10 lignes au maximum) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Disponibilité : Oui / Non / Autre
 - Si disponibilité = Non
 - Code réponse : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 9 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Additif (= Libellé de la réponse) : champ de type alphanumérique obligatoire borné sur 50 positions
 - Date d'effet : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de suppression du produit en cas d'existence d'un produit de remplacement, , date d'interdiction de vente si la réponse produit est 'Vente interdite', etc....
 - Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions
 - Information sur la disponibilité: (Facultatif)
ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé,
ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement
 - Date de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
 - Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

- Quantité du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement : champ facultatif de type entier positif
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)
- Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- Si disponibilité = Autre
 - Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions
 - Information sur la disponibilité : (Facultatif)
ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé,
ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement
 - Date de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
 - Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)
 - Quantité du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement : champ facultatif de type entier positif
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)
 - Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
 - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
 - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.

Le tableau indiquant dans le cas où un produit n'est pas disponible, les codes de réponse possibles et les informations liées à chaque valeur du code réponse, est appliqué à la réponse à une demande d'information produit.

3.2.4 Transmission du bon de livraison valorisé (BLV)

Le BLV est le reflet de la livraison réalisée (contenu de la ou les caisses livrées, ou colis volumineux) et peut servir de support de vérification physique et financier. Dans la livraison, on peut avoir plusieurs commandes regroupées dont des commandes non passées via Pharma-ML. Pharma-ML permet de préciser à la ligne les références commande client et répartiteur

Le bon de livraison n'est pas une facture. Le client est responsable de son utilisation dans son système d'informations. Le bon de livraison est émis après la préparation de la commande au moment de l'édition de la facture.

Le BLV peut être :

- Soit un récapitulatif de l'ensemble de la livraison. Dans ce cas, le message BLV peut contenir plusieurs documents associés aux bacs livrés. Chaque ligne de livraison du BLV précisera la référence de ce document..
- Soit le reflet bac par bac (ou colis) cette implémentation présente un risque pour l'officine de ne pas recevoir la totalité des BLV de la livraison à un instant donné.

La référence client de la commande est la référence donnée par le client à la commande. Cette référence est toujours facultative dans le BLV. Si elle est renseignée au niveau de l'entête, elle n'est pas renseignée au niveau de la ligne. Inversement, si elle n'est pas renseignée au niveau de l'entête, elle pourra l'être au niveau de la ligne.

La référence répartiteur de la commande est la référence donnée par le répartiteur à la commande. Cette référence est toujours facultative dans le BLV. Si elle est renseignée au niveau de l'entête, elle n'est pas renseignée au niveau de la ligne. Inversement, si elle n'est pas renseignée au niveau de l'entête, elle pourra l'être au niveau de la ligne.

Le bon de livraison valorisé comporte :

- Données de l'entête générale du BLV
- Données de l'entête de valorisation (facultatif, P entêtes)
- Données de l'entête de livraison (facultatif, Q entêtes)
- Données par ligne de livraison (N lignes)
- Données lignes facturation complémentaires (N Lignes)
- Données commentaires
- Données des lignes total (n fois)
- Cumuls statistiques (N lignes, facultatives)

3.2.4.1 Données de l'en-tête générale

- Référence du document : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : il s'agit du numéro de la livraison défini par le répartiteur, qui correspond à un regroupement de factures et ou un regroupement de Bons de Livraison.
- Numéro client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions (un identifiant du client existe dans le début du message)



- Nom du client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 50 positions
- Adresse de livraison du client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions
- Informations sur la livraison (Facultatif) :
 - Société effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
 - Etablissement effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
 - Référence de la tournée : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
 - Date prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
 - Heure prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

NB : La date doit être renseignée si on donne l'heure

L'heure est facultative, même si la date est précisée

- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.2.4.2 Données de l'en-tête de valorisation (N fois)

- Référence du document : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : (il s'agit du numéro de facture défini par le répartiteur)
- Date de la facture : champ obligatoire normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Heure de la facture : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

NB : La date doit être renseignée si on donne l'heure

L'heure est facultative, même si la date est précisée

- Des lignes de facturation complémentaires sont possibles. Cf sections suivantes plus loin.

3.2.4.3 Données de l'en-tête de livraison (N fois)

- Référence du document : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : (il s'agit du numéro de bon de livraison valorisé défini par le répartiteur)
- Date du bon de livraison valorisé : champ obligatoire normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Heure du bon de livraison valorisé : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

NB : La date doit être renseignée si on donne l'heure

L'heure est facultative, même si la date est précisée

3.2.4.4 Lignes de livraison (N lignes)

Les lignes de livraison sont facultatives. En effet, Il doit être possible de n'envoyer que des lignes « compléments »

Précision concernant le risque de mauvais calcul des quantités commandées par le logiciel officinal :



Dans tous les cas, à l'intérieur d'un même BLV, les quantités commandées s'additionnent (quel que soit le niveau d'information donné en terme de numéro de commande et de ligne commande client ou répartiteur)

Exemple :

Commandes Client sur produit A :

C1, Ligne 1 (L1) : 20

C1, Ligne 2 (L2) : 12

C2, Ligne 3 (L3) : 40

Bon de Livraison Valorisé :

<u>n° C/L</u>	<u>Qté cdée</u>	<u>Qté Livrée</u>	<u>Prix</u>	<u>Date de dispo</u>	<u>Qté qui sera livrée</u>
C1 L1	11	11	10€	-	-
C1 L1	5	3	11€	04/07/03	2
C1 L1	4	0	11€	12/07/03	4
C1 L2	12	12	11€	-	-
C2 L3	40	0	11€	12/07/03	40

- Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes de livraison
- Référence client de la commande : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 20 positions (= numéro attribué par le client à la commande)
- Référence client de la ligne de commande : champ de type entier facultatif attribué par le client à la ligne de commande
- Référence répartiteur de la commande : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 20 positions (= numéro attribué par le répartiteur à la commande)
- Référence répartiteur de la ligne de commande répartiteur : champ de type entier facultatif attribué par le répartiteur à la ligne de commande
- Type de commande : champ normé facultatif pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
- Code de la commande spéciale : facultatif
 - Interdit s'il ne s'agit pas d'une commande spéciale
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- Code de la commande packagée : facultatif
 - Interdit s'il ne s'agit pas d'une commande packagée
 - La codification est propre à chaque répartiteur
 - Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- Code Canal de la commande : champ de type numérique normé facultatif sur 2 positions (voir tableau 12 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE. (C'est le produit livré, ou le produit commandé si rien n'est livré)



- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0. C'est le produit livré, ou le produit commandé si rien n'est livré.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire. (C'est la désignation du produit livré, (celle du produit commandé si rien n'est livré)
- N lignes de prix (Facultatif, 10 lignes au maximum) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (Pharmacien HT, Catalogue HT, Public TTC, etc... voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Indication produit remboursable : champ de type booléen facultatif normé : ce code indique si le produit est remboursable par la sécurité sociale. A noter que certains produits sont remboursables (TIPS) sans pour autant avoir de prix public TTC fixé. Valeur possible :
 - Oui = produit remboursable
 - Non = produit non remboursable
- Indication prix public fixé : champ de type booléen facultatif normé : ce code indique que le produit a un prix public fixé réglementairement. Le terme prix public fixé a été préféré à prix marqué car il est possible que dans l'avenir les vignettes disparaissent, et que pourtant le prix public reste fixé par voie réglementaire. Valeur possible :
 - Oui = prix public fixé
 - Non = prix public non fixé
- Quantité commandée restant à livrer prise en compte dans la ligne : champ de type entier positif facultatif



Exemple :

Commandes Client sur produit A :

C1, Ligne 1 (L1) : 20

Bon de Livraison Valorisé n°1 :

<u>n° C/L</u>	<u>Oté cdée</u>	<u>Oté Livrée</u>	<u>Prix</u>	<u>Date de dispo</u>	<u>Oté qui sera livrée</u>
C1 L1	20	11	10€	04/07/03	9

Bon de Livraison Valorisé N°2 (au 04/07/03) :

<u>n° C/L</u>	<u>Oté cdée</u>	<u>Oté Livrée</u>	<u>Prix</u>	<u>Date de dispo</u>	<u>Oté qui sera livrée</u>
C1 L1	9	9	10€	-	-

- Quantité livrée : champ de type entier obligatoire
- Quantité facturée : champ de type entier facultatif
- N lignes de taxe (Facultatif) :
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- Pourcentage de remise sur facture (s'il y a lieu, et si ce n'est pas un montant fixe) : champ de type numérique avec 2 décimales facultatif

Code période à laquelle sera déduite la remise : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions : Valeur par défaut : Immédiate (= sur facture) si pourcentage de remise ou montant remise est indiqué (La codification est propre à chaque répartiteur)

- Catégorie produit pour remise : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 20 positions (La codification est propre à chaque répartiteur)
- Montant facturé HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif (C'est le montant HT remise déduite)
- Si produit commandé pas disponible dans la quantité demandée (Obligatoire si quantité livrée est différent de quantité commandée)
 - Code réponse : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 9 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Additif (= Libellé de la réponse) : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 50 positions
 - Date d'effet : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de suppression du produit en cas d'existence d'un produit de remplacement, , date d'interdiction de vente si la réponse produit est 'Vente interdite', etc.....
 - Information sur la disponibilité: (Facultatif)
 - ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé,
 - ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement

- Date de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)
- Quantité du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement : champ facultatif de type entier
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)
 - Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
 - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
 - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
 - Commentaire complémentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

3.2.4.5 Lignes de facturation complémentaire (N lignes)

Les lignes de facturations complémentaires sont facultatives.

- Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique. Cette ligne est rattachée à l'entête de valorisation, qui correspond au numéro de facture défini par le répartiteur.
- Code nature de facturation complémentaire : champ normé de type alphanumérique obligatoire (voir tableau 13 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Désignation de la ligne de facturation complémentaire : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 50 positions
- Montant facturé HT : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- N lignes de taxe (Facultatif) :
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
 - Commentaires (N lignes)

Les lignes de commentaires sont facultatives.

- Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes de commentaires
- Libellé Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions

3.2.4.6 Lignes Total (N fois)

Cette ligne est facultative Cette ligne est rattachée à l'entête de valorisation, qui correspond au numéro de facture défini par le répartiteur. A une entête de valorisation n'est rattachée qu'une seule ligne total.

- Données logistiques :
 - Nombre de bacs ou caisses livrés : champ de type entier positif facultatif
 - Nombre de lignes de produits livrées : champ de type entier positif facultatif
 - Nombre total d'unités livrées : champ de type entier positif facultatif
 - Poids brut total des produits livrés, en grammes : champ entier positif (Facultatif)
- Données totalisées par nature et taux de taxe (N Lignes facultatives)
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
 - Montant assiette HT de la Taxe : champ de type numérique avec 3 décimales positif facultatif
 - Montant de la Taxe : champ de type numérique avec 3 décimales positif obligatoire
- Données totalisées par nature de taxe (Facultatif) : Groupe d'éléments répétés autant de fois que de natures de taxes différentes
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Montant total de la taxe : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Montant total HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Montant total des taxes, somme de toutes les taxes quelle que soit leur nature (TVA, taxe additionnelle locale, ...) : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Montant total TTC : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Montant à payer : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Pourcentage d'escompte sur facture : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Montant de l'escompte TTC : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Montant à payer escompte déduit : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Moyen de paiement : champ de type alphanumérique normé facultatif (voir tableau 14 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

NB : On peut rattacher un moyen de paiement à chaque échéance, ou n'en n'avoir qu'un seul pour toutes les échéances. Les moyens de paiement sont définis dans le tableau de codification des moyens de paiement.

- N Lignes d'échéance (Facultatif)
 - Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même ligne d'inventaire (maximum 9 lignes)
 - Date d'échéance : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
 - Délai de paiement (Facultatif)

- Décalage départ (facultatif, absent signifie pas de décalage) : champ de type alphanumérique normé (voir tableau 15 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») :
- Nombre de jours : champ de type entier positif obligatoire (Zéro est utilisé pour le paiement comptant)
- Décalage arrivée (facultatif, absent signifie pas de décalage) : champ de type alphanumérique normé (voir tableau 15 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») :
- Valeur de l'échéance : champ numérique avec 2 décimales obligatoire
- Moyen de paiement de l'échéance : champ de type alphanumérique normé facultatif (voir tableau 14 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

3.2.4.7 Cumuls statistiques complémentaires (N lignes)

Ces lignes sont facultatives

- Code catégorie cumul statistique (spécialité remboursable, générique, ...) : champ de type alphanumérique non borné obligatoire (La codification est propre à chaque répartiteur, une tranche de codes pour chaque grossistes)
- Désignation de la catégorie : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- Date cumul : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ): signifie « cumul au »
- Période cumul (mois, trimestre, ...) : champ de type alphanumérique normé facultatif (voir tableau 15 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Date début du cumul : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) : (Facultatif dans le cas général, Obligatoire lorsque la nature de la période signifie « depuis une date »)
- Quantité cumul : champ de type entier positif facultatif
- Nombre de lignes cumul : champ de type entier facultatif
- Montant HT cumul : champ de type numérique à 3 décimales facultatif
- Montant TTC cumul : champ de type numérique à 3 décimales facultatif

3.2.5 Transmission du bon de retour

3.2.5.1 Référence

- Référence de la demande de retour client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa demande
- Référence bon de retour répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions identique
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.2.5.2 Lignes de détail

- N° ligne demande retour : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel officinal au moment de sa demande de retour
- N° ligne bon de retour : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même bon de retour (maximum 50 lignes)

- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- Quantité acceptée pour examen (0 si aucune acceptée) : champ de type entier obligatoire
- Date d'effet : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de reprise limite
- Prix net HT de reprise (facultatif) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à NETHT
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Commentaire (texte libre pouvant entre autre fournir des informations sur les conditions de reprise) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

3.2.6 Transmission d'informations réglementaires urgentes

Ce message ne supprime pas les documents officiels dans le cas d'un retrait relevant de la procédure d'« alerte sanitaire ».

Par « Alerte Sanitaire », on désigne le document :

Information urgente à l'intention du Pharmacien ou de son remplaçant.

Bien qu'aujourd'hui les seuls retraits de marché relevant de la procédure d'« alerte sanitaire » concernent un seul fabricant, le message prévoit la possibilité d'avoir plusieurs fabricants. Est décrit ci-après l'actuel « retrait réglementaire », avec un seul fabricant.

Pour éviter toute banalisation et confusion avec les retraits ou retours commerciaux, il est demandé dans le cas d'un bordereau d'« alerte sanitaire » de se rapprocher du format du document officiel pour tout affichage écran ou impression papier et ceci notamment en tenant compte de la couleur du bordereau officiel (cf ci-dessous).

ANNEXE 4

INFORMATION URGENTE
 A REMETTRE IMMEDIATEMENT AU PHARMACIEN
 OU A SON REMPLACANT

ALERTE N°

ÉMETTEUR

LABORATOIRE :

Adresse :

Code postal : Ville :

DESTINATAIRE

PHARMACIEN :

N° de tournée ou adresse, code postal et ville

LIBELLÉ DU PRODUIT :

Code C.I.P. : LOTS :

INSTRUCTIONS

Nous vous demandons :

1 - d'arrêter immédiatement la vente dans votre Pharmacie du ou des lots indiqués ci-dessus ☐ OUI ☐ NON

2 - de renvoyer à votre Répartiteur tout le stock concerné ☐ OUI ☐ NON

MOTIF :

CACHET de l'Officine

Traité le :
par :

**Adresse de l'Agence du Grossiste répartiteur
ayant transmis le document :**

Le :

Le Laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le Grossiste répartiteur pour saisir ces informations et les router à ses clients. La responsabilité du Grossiste répartiteur n'est pas engagée au-delà de ce mandat.

D'autre part, il est fortement recommandé par le groupe de travail officiel « alerte sanitaire » que le logiciel officinal prévoit :

- l'affichage et l'archivage informatique du bordereau d' « alerte sanitaire »
- l'impression obligatoire du bordereau d' « alerte sanitaire » avant de rendre possible la fermeture de la « fenêtre » d'affichage du bordereau,

La structure et longueurs des champs décrits ci-dessous ont été établies en respectant les indications fournies dans le document CSRP « Communication no 1649 », en date du 10 novembre 1999.

3.2.6.1 Référence

- Numéro d'alerte : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30 positions
- Motif : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 1024 positions
- Clause de responsabilité : champ normé de type alphanumérique facultatif

Valeur actuelle : *Le laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le Grossiste répartiteur pour saisir ces informations et les router à ses clients. La responsabilité du Grossiste répartiteur n'est pas engagée au-delà de ce mandat.*

- Désignation globale de l'ensemble des produits : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 128 positions
- Instructions réglementaires (Obligatoire)
 - Arrêt immédiat de la vente en Pharmacie : champ obligatoire de type booléen (O / N pas de valeur par défaut)
 - Commentaires instructions : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions

- Commentaire annexe : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 2048 positions . Ce champ porte les informations d'annexe, par exemple les modalités de retour.

3.2.6.2 Lignes de détail

- N lignes d'émetteur fabricant (Obligatoire) :
 - Nom du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 255 positions
 - Adresse du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions
 - Code postal du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 10 positions
 - Ville du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 50 positions
 - Pays du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 3 positions, valeur par défaut = FRA
 - Instructions Fabricant (Obligatoire)
 - Renvoi au répartiteur du stock concerné : champ de type booléen obligatoire
 - Date d'effet : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de reprise limite
 - Commentaires : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions
- N lignes de Produit concerné (Obligatoire), 11 000 lignes produit maximum
 - N° ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes Produit concerné (maximum 10 000 lignes)
 - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
 - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
 - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 255 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
 - N lignes de lot (Obligatoire), non borné :
 - Numéro de lot : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30 positions (la valeur 'TOUS' signifie tous les lots - cas où l'alerte désigne tous les lots sans exception)
 - Date de péremption du lot : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ). Champ non applicable si tous les lots sont concernés.
 - Commentaire : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 255 positions.

3.2.6.3 *Traitement des cas limites*

Il arrive que certaines informations réglementaires urgentes transmises par les autorités compétentes ne répondent pas toujours exactement à la description des données faite ci-dessus.

- Cas d'une information urgente sans numéro d'alerte. Dans des cas exceptionnels, une information urgente peut ne pas porter de numéro. Le champ Numéro d'alerte doit alors porter la valeur « ALERTE SANS NUMERO ».
- Cas d'une information urgente ne mentionnant pas de codes CIP ou EAN mais une famille ou une catégorie de produits. Exemple : alerte MED 01/A30, "tous les produits à base de Badiane".

L'information urgente comprend alors une ligne produit unique, de type CLAIR, la description portant la mention officielle (dans l'exemple "tous les produits à base de Badiane")

- Cas d'une information urgente désignant un ensemble de lots sous une forme autre qu'une liste exhaustive de lots. Exemple sur l'alerte n° COS 04/A11 : il est spécifié « lots 436 et précédents ».

L'information urgente comprend alors une ligne de lot unique, rattachée au produit concerné, le numéro de lot portant alors la désignation officielle des lots (dans l'exemple " lots 436 et précédents")

- Cas d'une information urgente ne mentionnant pas explicitement un ou des fabricant(s), mais désignant un groupe ou ensemble de fabricants. Exemple : alerte MED01/108/B12 dans laquelle le « fabricant » est désigné par « tous les fabricants commercialisant des produits à base de phénobarbital ». Dans ce cas, le champ 'Nom du Fabricant' porte la désignation officielle (ie dans l'exemple « tous les fabricants commercialisant des produits à base de phénobarbital ») et les champs Adresse, Code postal, Ville n'ont pas lieu d'être renseignés.

3.2.7 *Transmission d'informations d'alerte commerciale*

3.2.7.1 *Référence*

- Numéro d'alerte : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
- Motif : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 1024 positions
- Clause de responsabilité : champ normé de type alphanumérique facultatif

Valeur actuelle : *Le laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le Grossiste répartiteur pour saisir ces informations et les router à ses clients. La responsabilité du Grossiste répartiteur n'est pas engagée au-delà de ce mandat.*

- Désignation globale de l'ensemble des produits : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions
- Instructions (Obligatoire)
 - Arrêt immédiat de la vente en Pharmacie : champ obligatoire de type booléen (O / N pas de valeur par défaut)
 - Commentaires instruction : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions
- Commentaire annexe : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 2048 positions . Ce champ porte les informations d'annexe, par exemple les modalités de retour.

3.2.7.2 *Lignes de détail*

- N lignes d'émetteur fabricant (Obligatoire), (50 lignes fabricants maximum) :
 - Nom du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 255 positions

- Adresse du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions
- Code postal du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 10 positions
- Ville du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 50 positions
- Pays du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 3 positions, valeur par défaut = FRA
- Instructions Fabricant (Facultatif)
 - Renvoi au répartiteur du stock concerné : champ de type booléen obligatoire
 - Date d'effet : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de reprise limite
 - Commentaires : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions
- N lignes de Produit concerné (Obligatoire), 11 000 lignes produit maximum
 - N° ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes Produit concerné (maximum 10 000 lignes)
 - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
 - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
 - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 255 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
 - N lignes de lot (Obligatoire) :
 - Numéro de lot : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 255 positions (la valeur 'TOUS' signifie tous les lots – cas où l'alerte désigne tous les lots sans exception)
 - Date de péremption du lot : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ). Champ non applicable si tous les lots sont concernés .
 - Commentaire : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 255 positions.

3.2.7.3 Traitement des cas limites

Il arrive que certaines informations d'alerte commerciales ne répondent pas toujours exactement à la description des données faite ci-dessus.

Ces cas limites et leurs traitements rejoignent ceux de l'information urgente réglementaire. Se reporter au §3.2.6.3 .

3.2.8 Transmission d'information libre

3.2.8.1 Référence

Référence de l'information libre répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions

3.2.8.2 Lignes de détail

- Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions

3.2.9 Transmission de la valorisation des inventaires

3.2.9.1 Référence

- Référence inventaire client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa demande d'inventaire
- Référence valorisation d'inventaire répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- Type de l'inventaire : champ de type alphanumérique normé facultatif pouvant prendre les valeurs suivantes : COMPLET ou PARTIEL
- Date de l'inventaire : champ normé obligatoire de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

3.2.9.2 N Lignes d'inventaire

- N° ligne du produit valorisé : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même valorisation (maximum 10 000 lignes)
- N° ligne inventaire du message inventaire officine : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel officinal lors de la demande d'inventaire
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Quantité valorisée : champ de type entier positif obligatoire
- N lignes de prix (Une ligne de prix est obligatoire : le prix d'achat Pharmacien HT – code nature PHAHT)
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Montant total au prix d'achat Pharmacien HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- Commentaires : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions
- N lignes de taxe (Facultatif) :

- Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
- Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

3.2.9.3 N Lignes de totalisation par taux de taxe

Il s'agit de la totalisation de l'ensemble de l'inventaire uniquement pour les lignes valorisées par le répartiteur : 1 ligne par nature et taux de taxe

- Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
- Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- Quantité totale : champ de type entier positif facultatif
- Montant global en prix d'achat Pharmacien HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif

3.2.9.4 Valorisation globale

- Nombre de références produit : champ de type entier positif obligatoire
- Quantité totale : champ de type entier positif obligatoire
- Montant total en prix d'achat Pharmacien HT : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire

NB : Les valorisations par taux de taxe et globale sont en principe utilisées pour l'inventaire complet.

Cas des produits non valorisés :

Liste des produits pour lesquels le répartiteur n'avait pas les informations de valorisation. Un code motif et un commentaire à la discrétion du répartiteur permettent d'en préciser la raison. Les informations transmises par l'officine dans son message inventaire sont retournées intégralement.

- N° ligne du produit non valorisé : champ facultatif de type numérique incrémental et unique au sein d'une même valorisation (maximum 10 000 lignes)
- N° ligne de l'inventaire : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 10 000 lignes)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- Quantité : champ de type entier positif obligatoire
- Nom fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
- Produits codifiés :
- Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif



- N lignes de taxe (Facultatif) :
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- Produits non codifiés (Type de codification produit CLAIR) :

NB : L'officine indique soit les éléments d'achat (prix d'achat du pharmacien HT) soit les éléments de vente (Prix public TTC, Marge en % et taxes) : éléments d'achat et éléments de vente s'excluent mutuellement.

- Eléments d'achat (Obligatoire si éléments de vente non renseignés, interdit sinon)
 - Prix d'achat du pharmacien HT (Obligatoire si produit à prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PHAHT
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Eléments de vente (Obligatoire si éléments d'achats non renseignés, interdit sinon)
 - Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
 - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
 - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
 - Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- N lignes de taxe (Facultatif) :
 - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
 - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- Motif de non valorisation : champ de type numérique obligatoire normé inférieur à 9999 (voir tableau 16 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Commentaire : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions

3.2.10 Transmission d'un message d'erreur

-
- Statut de l'erreur : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 8 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Détail de l'erreur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions

La corrélation avec le message du partenaire Officine, sur laquelle porte l'erreur est assurée par le champ de l'enveloppe « En réponse à » : ce champ porte la référence du message original du partenaire (plus précisément il reprend la valeur du champ enveloppe « Référence message » du message original du partenaire). Voir chapitres 4.1 et 4.3.3 .

3.3 Tableaux de codifications CSRP

3.3.1 Tableau 1 : Codes réservés par répartiteur

Société	De	A
---------	----	---

<i>Séquence non encore attribuée par la CSRP</i>	1000	1099
ALLIANCE SANTE	1100	1199
CERP BRETAGNE	1200	1299
CERP GUYANE	1300	1399
CERP LORRAINE	1400	1499
CERP MARTINIQUE	1500	1599
CERP REUNION SIPR	1600	1699
CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE	1700	1799
CERP ROUEN	1800	1899
COPHAGUY	1900	1999
GROUPE OCP	2000	2099
GPG SA	2100	2199
PHARMAR	2200	2299
PHOENIX	2300	2399
SOREDIP REUNION	2400	2499
SOPHARMA	2500	2599
SPG GUYANE	2600	2699
ORP	2700	2799
<i>Séquence non encore attribuée par la CSRP</i>	2800	9999

3.3.2 Tableau 2 : Natures de documents

Code	Signification / commentaire
0001	Facture
0002	Bon de livraison
0003	Bon de livraison valorisé
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.3 Tableau 3 : Motifs de réclamation

Code	Signification / commentaire
0101	Produit non commandé mais livré et/ou facturé
0102	Produit livré différent du produit commandé et/ou facturé



0103	Produit périmé
0104	Produit cassé
0105	Retrait de Lot
0106	Produit non conforme
0107	Quantité Livrée erronée
0108	Quantité Facturée erronée
0109	Prix erroné sans prix marqué
0110	Prix public erroné
....	
0999	<i>Limite de la codification CSRP</i>
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.4 Tableau 4 : Actions correctrices

Code	Libellé action correctrice
0001	Facturation
0002	Livraison avec facturation
0003	Livraison sans facturation
0004	Reprise avec re-livraison (échange sans facturation)
0005	Reprise sans avoir
0006	Reprise avec avoir
0007	Avoir sans reprise
....	
0999	Limite de la codification CSRP
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.5 Tableau 5 : Natures de prix

NaturePrix	Signification / commentaire
PHAHT	Pharmacien Hors Taxe : prix d'achat hors taxe pour le pharmacien Ce prix s'entend brut hors calcul des remises.
CATHT	Catalogue Hors Taxe
PUBTC	« Prix public TTC » ne concerne que les produits à prix marqués.
CALTC	Prix public calculé en fonction des règles fournies par le pharmacien au répartiteur.
LPPR	Base de remboursement (Liste des Produits et Prestations Remboursables, anciennement « TIPS »)
CSLTC	Prix conseillé
TFR	Tarif Forfaitaire de Responsabilité
NETHT	Prix net Hors Taxe facturé au pharmacien
PTCBT	« Prix public TTC » marqué sur la boîte (utilisé dans la réclamation).
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)



3.3.6 Tableau 6 : Motifs de retour

Code	Signification / commentaire
0103	Produit périmé
0104	Produit cassé
0105	Retrait de Lot
0106	Produit non conforme
0111	Accord commercial
0112	Fabrication arrêtée (supprimée)
....	
0999	Limite de la codification CSRP
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.7 Tableau 7 : Natures de taxe

Code nature	Signification / commentaire
TVA1	Taxe sur la Valeur Ajoutée
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)



3.3.8 Tableau 8 : Codes d'erreur

Code	Signification	Remarque
0001	Enveloppe non conforme au protocole	Le message a été rejeté par le parser, il n'est pas conforme au schéma XML csrp-enveloppe.xsd.
0002	Message non-conforme	Le message a été rejeté par le parser, il n'est pas conforme au schéma XML csrp-message.xsd.
0003	Version du protocole non supportée	
0004	Emetteur non identifié	
0005	Erreur de destinataire	
0006	Message ou service non référencé	Service non référencé ou non implémenté
0007	Erreur doublon message et document	Message avec la même référence message et même référence document
0008	Erreur doublon document	Référence message différente avec la même référence document
0009	Message doublon message et demande traitée	Pour des raisons commerciales, le répartiteur a traité le message malgré le bug côté officine.
0010	Message non traité pour cause de référence message non trouvée	Erreur applicable aux messages réponse, lorsque EN_REPONSE_A contient un identifiant non reconnu par le destinataire
0011	Message non intègre	Erreur contrôle d'intégrité. Peut être préféré à un code réponse http 404 .
0101	Demandeur inconnu	Client non reconnu.
0102	Demandeur non autorisé	Client connu mais non autorisé.
0103	Message ou service non autorisé	Client qui demande un service auquel il n'a pas souscrit.
0999	Limite de la codification CSRP	
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur	(voir tableau 1)

NB : Les erreurs codifiées CSRP sont subdivisées en deux classes :

- Classe 0000 -0100 : erreurs techniques : erreurs sur enveloppe, erreurs transport sur Id message, erreurs sur fonctions non référencée,
- Classe 0101-0200 : erreurs fonctionnelles

3.3.9 Tableau 9 : Codes réponse produit (réponse à la commande)

Code	Signification / commentaire
0001	Produit Inconnu
0002	Pas en Stock = Ne tenons pas
0003	Ne se fait plus
0004	Manque Fabricant
0005	Manque rayon
0006	Retrait de produit
0007	Non autorisé
....	
0999	<i>Limite de la codification CSRP</i>
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

Cas du produit remplaçant ou équivalent : le code réponse est l'un des codes de la liste suivante : 0002, 0003, 0004, 0005, 0006 .

3.3.10 Tableau 10 : Types de remplacement produit

Code	Signification / commentaire
RL	Remplaçant Livré
EL	Equivalent livré
EP	Equivalent proposé
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.11 Tableau 11 : Codes d'avancement de la commande

Code	Libellé	Signification / Commentaire
0001	A faire	Reçue, non traitée
0002	En cours	Commande en cours de traitement
0003	Préparée	Commande préparée, est entrée dans le processus de livraison
0004	Annulée	La commande a été annulée
0999		<i>Limite de la codification CSRP</i>
1000 à 9999		Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)



3.3.12 Tableau 12 : Canaux de commande

Code	Signification / commentaire
01	Saisie manuelle (commande téléphone, fax...)
02	Protocole 170 ou 171
03	PharmaML
04	Extranet propriétaire

3.3.13 Tableau 13 : Codes nature de facturation complémentaire

Code	Signification / commentaire
PORT	Frais de port
REMI	Remise
AGIO	Agios
ESCO	Escompte
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.14 Tableau 14 : Moyens de paiement

Code	Signification / commentaire
CHQ	Chèque
ESP	Espèces
LCR	Lettre de Change Relevé
BOR	Billet à Ordre Relevé
PRV	Prélèvement
VIR	Virement
CBA	Carte Bancaire
TRN	Traite Normale
TRA	Traite Acceptée
MDA	Mandat
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)



3.3.15 Tableau 15 : Codes période

Code	Signification / commentaire
JOUR	Journalier ou jour
HEBD	Hebdomadaire ou semaine
DECA	Décade ou 10 jours
QUIN	Quinzaine ou 15 jours
MENS	Mensuel ou mois
BIME	Bimestriel ou bimestre
TRIM	Trimestriel ou trimestre
QAME	Quadrimestriel ou quadrimestre
SEME	Semestriel ou semestre
ANNU	Annuel ou année
DEPU	Depuis une date
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.16 Tableau 16 : liste Motifs de non valorisation

Code	Signification / commentaire
0001	Produit Inconnu
0007	Non autorisé
....	
0999	<i>Limite de la codification CSRP</i>
1000 à 9999	Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)

3.3.17 Tableau 17 : Codes répartiteur

Code	Société
11	ALLIANCE SANTE
12	CERP BRETAGNE
13	CERP GUYANE
14	CERP LORRAINE
15	CERP MARTINIQUE
16	CERP REUNION SIPR
17	CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE
18	CERP ROUEN
19	COPHAGUY
20	GROUPE OCP
21	GPG SA
22	PHARMAR
23	PHOENIX
24	SOREDIP REUNION
25	SOPHARMA
26	SPG GUYANE
27	ORP

3.3.18 Tableau 18 : Type de codification produit

Un produit est modélisé à l'aide de 3 champs : type de codification, code, désignation. Le tableau ci-dessous donne les règles de gestion de ces 3 champs.

Type de codification	Code produit	Désignation du produit
CIP39	Obligatoire : CIP sur 7 positions	Facultatif
EAN13	Obligatoire : Code EAN sur 13 positions	Facultatif
CLAIR	Obligatoire : code produit est à la valeur ZERO '0' (code sur 1 caractère non significatif en pratique)	Obligatoire
SPECIALE	Obligatoire : codification spécifique aux répartiteurs	Facultatif

4 SPECIFICATIONS DU PROTOCOLE

4.1 Cinématique des échanges

Ce chapitre décrit les échanges entre une officine et un répartiteur. Les diagrammes présentés ci-après formalisent les échanges entre acteurs.

C'est toujours l'officine qui a l'initiative d'ouvrir l'échange avec le répartiteur, en lui transmettant une demande de service, dans une requête POST http.

Autrement dit, le répartiteur ne peut pas 'pousser' de l'information vers l'officine, si celle-ci ne lui a pas au préalable fait une demande

Lorsque l'application répartiteur génère des messages de sa propre initiative, ces messages sont stockés dans le dépôt réservé à l'officine. L'application officine a la charge de soumettre une demande de vidage de dépôt pour les récupérer.

Chaque échange est piloté par des champs particuliers de l'enveloppe. L'enveloppe est décrite au §4.3.2 :

- Nature Action : qualifie le sens de la transmission et le type du message
- REF_MESSAGE : identifiant du message émis
- EN_REPONSE_A : identifiant du message pour lequel le message émis est en réponse

Les cas d'utilisation au § 4.1.4 illustrent de manière détaillée l'utilisation des différents champs de l'enveloppe.

4.1.1 Demande de service à l'initiative de l'officine

L'application officine a la charge de construire les messages et de décider de leur ordre d'émission vers le répartiteur.

Demandes de service associées à Nature Action = REQ_EMISSION

Une demande de service correspond aux messages suivants :

- Commande
- Requête état commande
- Requête d'information produit(s)
- Réclamation concernant une livraison (commande)
- Demande de retour de marchandise
- Demande de valorisation d'inventaire
- Message libre
- Acquiescement de réception d'un message répartiteur
- Message d'erreur

Demandes de service associées à Nature Action = REQ_RECEPTION

- Acquiescement de réception d'un message répartiteur
- Message d'erreur
- Demande de vidage de dépôt

4.1.2 Réponse à la demande de services par le répartiteur

A réception d'une demande de services, le répartiteur peut renvoyer une réponse immédiate dite « FIN DE SERVICE » à l'image de ce qui se fait avec le protocole 170/171 pour la réponse à la commande.

Si pour n'importe quelle raison, le répartiteur n'est pas en mesure de répondre directement, il doit impérativement envoyer un message de type « FIN DE SERVICE ». Cela sous-entend qu'il a bien reçu la demande de services de l'officine et que la réponse sera disponible plus tard, l'officine devant procéder à un vidage de dépôt pour la récupérer.

NB : l'envoi d'un message « FIN DE SERVICE » par le répartiteur ne préjuge pas de la fin du traitement du message de l'officine par l'application répartiteur.

Réponses répartiteur associées à Nature Action = REP_EMISSION

- Réponse à la commande
- Réponse à la requête état commande
- Réponse à la requête d'information produit(s)
- Réponse à la demande de retour de marchandise
- Réponse à la demande de valorisation d'inventaire
- Réponse à une réclamation
- Validation de réception : message « Fin de service »
- Message d'erreur

Le champ de l'enveloppe « EN REPONSE A » doit obligatoirement spécifier la valeur de la référence message de la demande initiale de l'officine.

Tous les messages réponse précités peuvent avoir été stockés par le répartiteur dans la zone de dépôt, et sont donc potentiellement consultables par le service Demande de vidage.

Réponses répartiteur associées à Nature Action = REP_RECEPTION

- Réponse à la commande
- Réponse à la requête état commande
- Réponse à la requête d'information produit(s)
- Réponse à la demande de retour de marchandise
- Réponse à la demande de valorisation d'inventaire
- Réponse à une réclamation
- Validation de réception : message « Fin de service »
- Message d'erreur
- Bon de livraison valorisé



- Information réglementaire urgente
- Information commerciale urgente
- Message libre

4.1.3 Demande de vidage de dépôt à l'initiative de l'officine

Selon l'implémentation choisie, les messages seront générés à l'avance par l'application répartiteur et stockés dans un dépôt en attente d'une demande de l'officine ou générés directement en fonction du contexte applicatif à la réception de la demande officine. La demande de réception des messages est une demande de récupération des messages ce qui implique un transfert des messages stockés sur le serveur répartiteur vers le serveur officine.

Un acquittement est retourné par le logiciel officine pour signaler au serveur répartiteur que le message a été bien reçu et sauvegardé sur le serveur officine. Le serveur répartiteur a alors la charge de supprimer le message du dépôt. Ce mécanisme permet d'empêcher la récupération d'un même message par l'officine. Le mot dépôt dans le contexte de ce document signifie fonctionnellement groupe des messages destinés à une officine.

En pratique, pour récupérer un message de son dépôt, l'application officine envoie un message de type « VIDAGE » avec le champ Nature Action de l'enveloppe renseigné comme « REQ_RECEPTION ».

Si le répartiteur n'a pas de message en attente, alors le répartiteur envoie un message de type « FIN DE SERVICE » contenant la référence du message de demande avec le champ Nature Action dans CSRP Enveloppe égal à "REP_RECEPTION".

Si le répartiteur a des messages en attente, le répartiteur répond en émettant le premier message en attente avec le champ Nature Action dans CSRP enveloppe égal à "REP_RECEPTION". Chaque répartiteur est libre de gérer l'ordre d'émission de ces messages en attente (chronologique, priorité). Chaque répartiteur définit également les règles de validité des messages en attente (exemple : purge immédiate après réception de l'acquittement de l'officine ou après un certain délai suivant l'acquittement de l'officine) et à quelle échéance ils seront purgés si l'officine ne vient pas les récupérer

NB important : Un délai d'attente de 30 secondes minimum sera respecté par l'officine entre la fin d'un échange lié à une demande de vidage et une nouvelle demande de vidage.



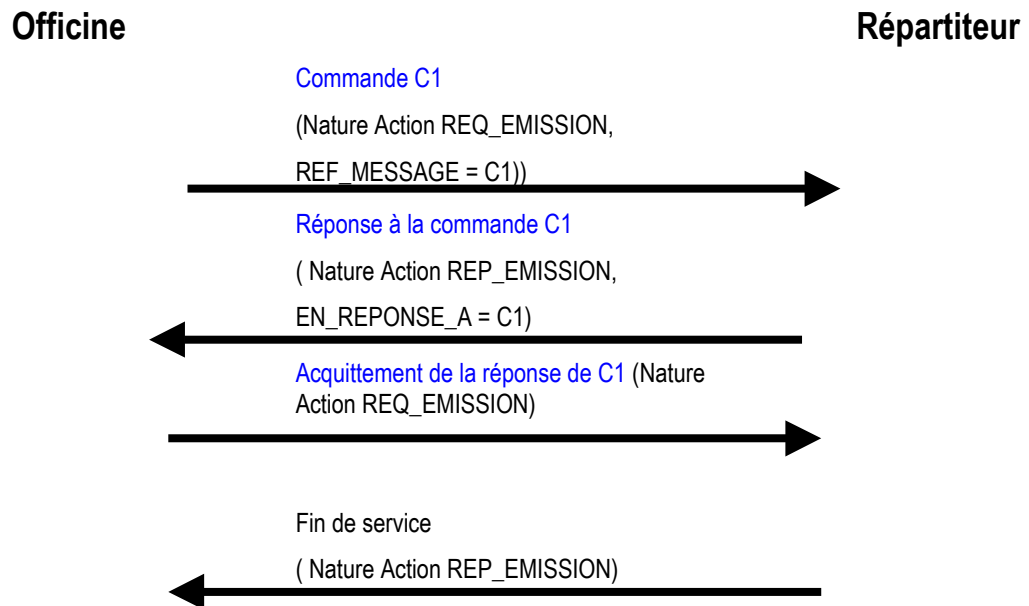
Synthèse des échanges Officine - répartiteur

Le tableau ci-dessous donne la combinatoire des réponses du répartiteur en fonction de la demande de service de l'officine :

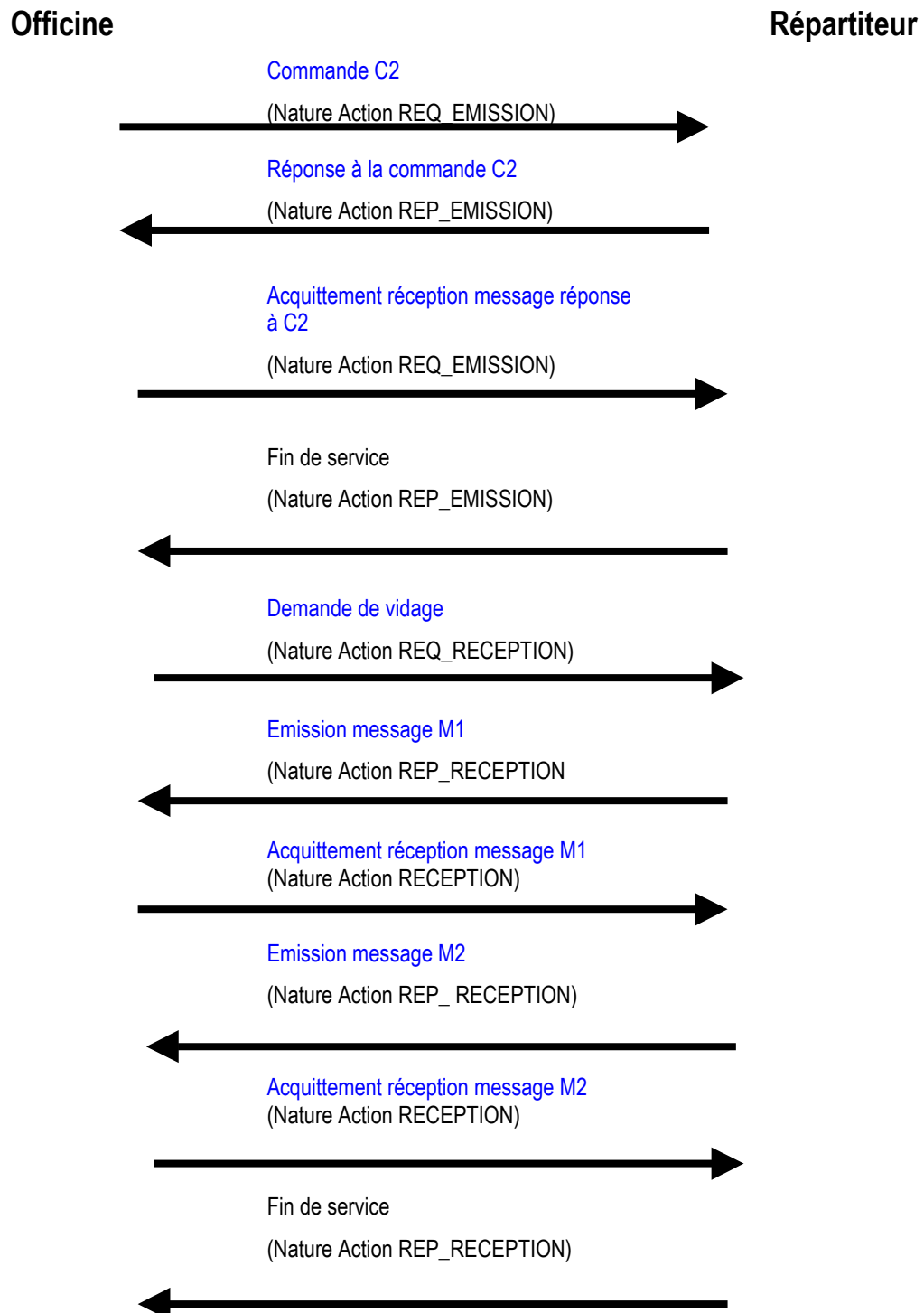
Message de type question		Message de type réponse
Commande	/	Réponse à la commande ou fin de service ou erreur
Requête état commande	/	Réponse à la requête état commande ou fin de service ou erreur
Requête d'information produit(s)	/	Réponse à la requête d'information produit(s) ou fin de service ou erreur
Demande de retour de marchandise	/	Réponse à la demande de retour de marchandise ou fin de service ou erreur
Demande de valorisation d'inventaire	/	Réponse à la demande de valorisation d'inventaire ou fin de service ou erreur
Réclamation concernant une commande	/	Réponse à la demande de réclamation ou Message libre ou fin de service ou erreur
Message libre	/	Message libre ou fin de service ou erreur
Demande de vidage	/	1 ^{er} message réponse en attente chez le répartiteur ou fin de service ou erreur

4.1.4 Cas d'utilisation

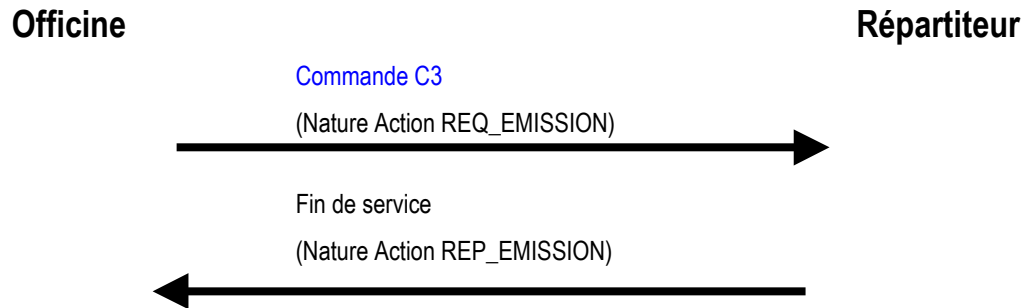
CAS 1 : L'officine passe une commande, le répartiteur répond à la commande et l'officine ne demande pas de réception de messages



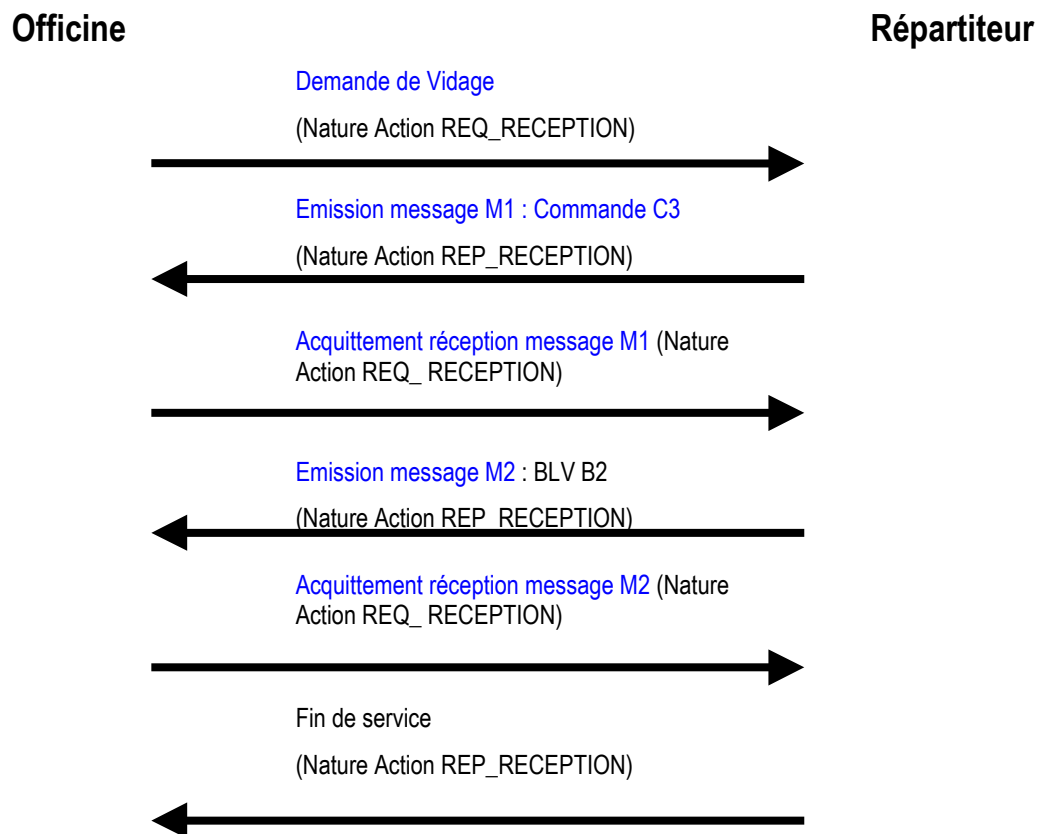
CAS 2 : L'officine passe une commande, le répartiteur répond à la commande et l'officine demande la récupération des messages en attente.



CAS 3 : L'officine passe une commande, le répartiteur n'est pas en mesure de répondre à la commande et l'officine ne demande pas la réception des messages en attente



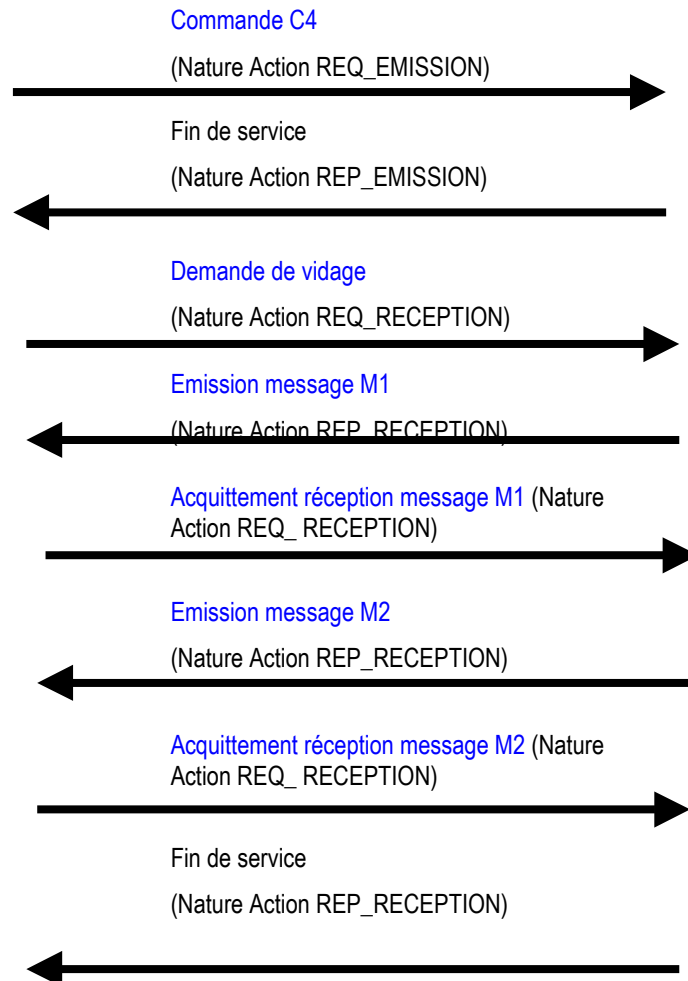
CAS 4 : L'officine demande au répartiteur s'il a des messages en attente pour elle et le répartiteur transmet les messages en attente (dans l'exemple réponse à la commande C3 et un BLV B2)



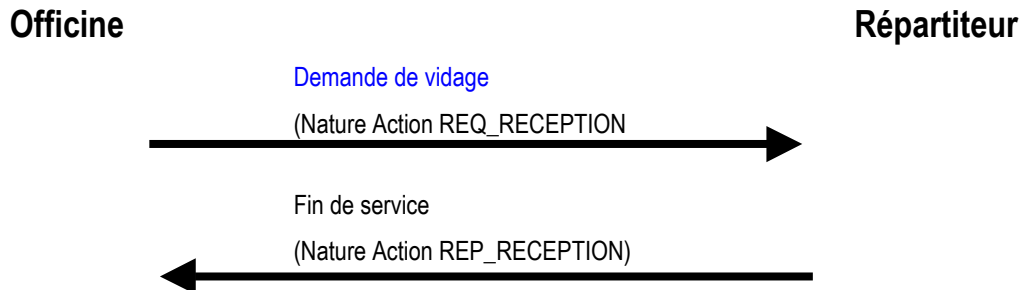
CAS 5 : L'officine passe une commande, le répartiteur acquitte la commande mais n'est pas en mesure de répondre à la commande dans le délai imparti. L'officine demande la réception des messages.

Officine

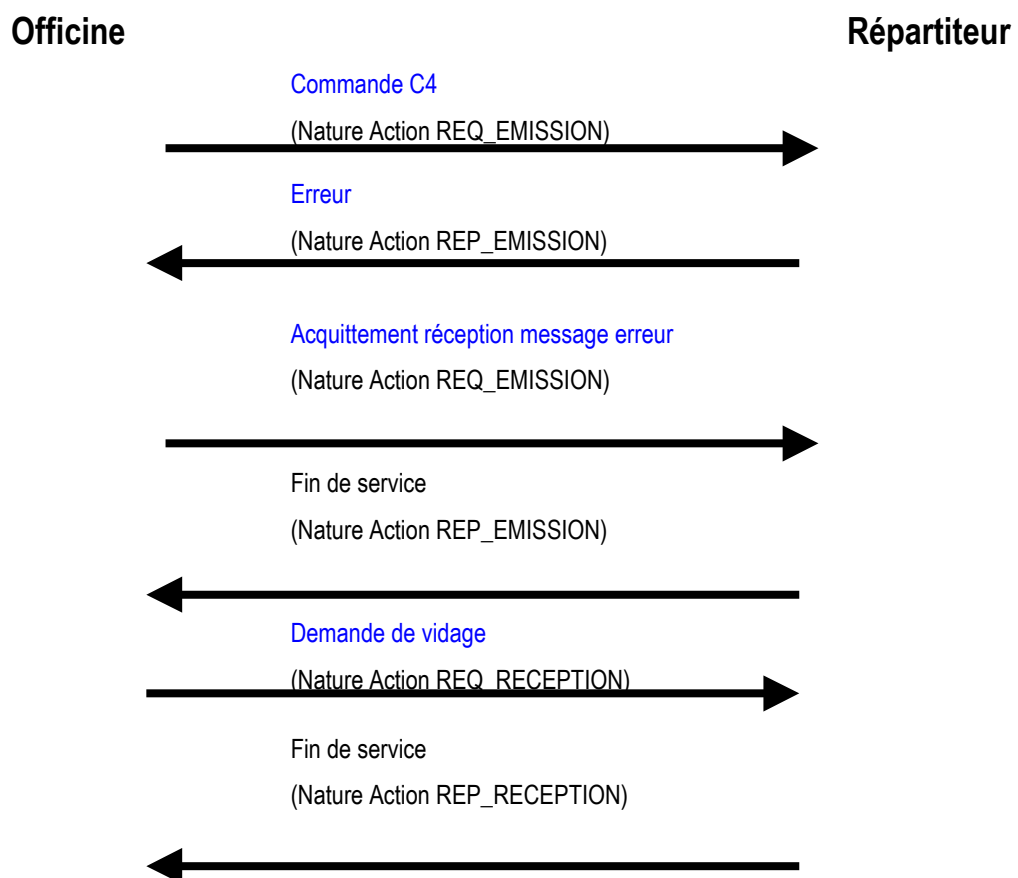
Répartiteur



CAS 6 :L'officine demande au répartiteur s'il a des messages en attente pour elle et le répartiteur n'a pas de messages en attente



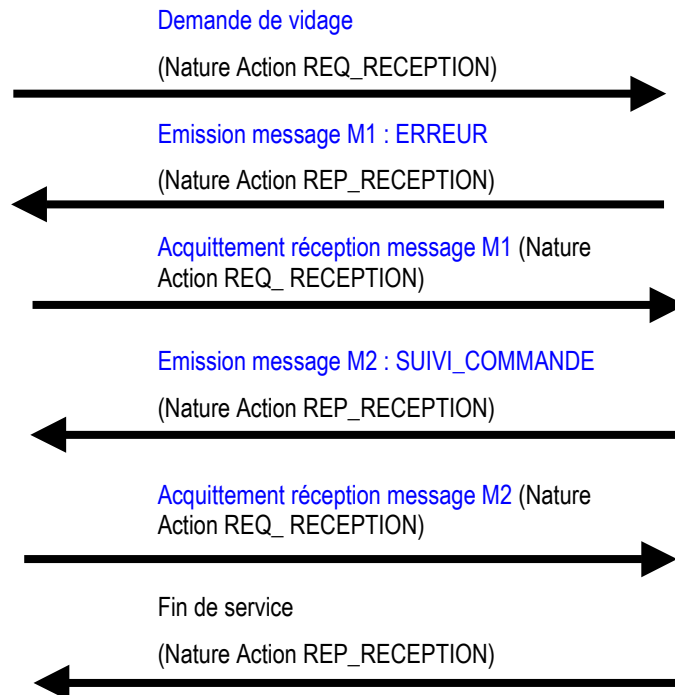
CAS 7 :L'officine passe une commande que le répartiteur détecte comme invalide (exemple : syntaxe erronée, doublon). L'officine demande la réception des messages en attente mais le répartiteur n'a pas de messages en attente



CAS 8 : L'officine fait une demande de vidage, le répartiteur envoie les messages du dépôt, dont un est un message d'erreur.

Officine

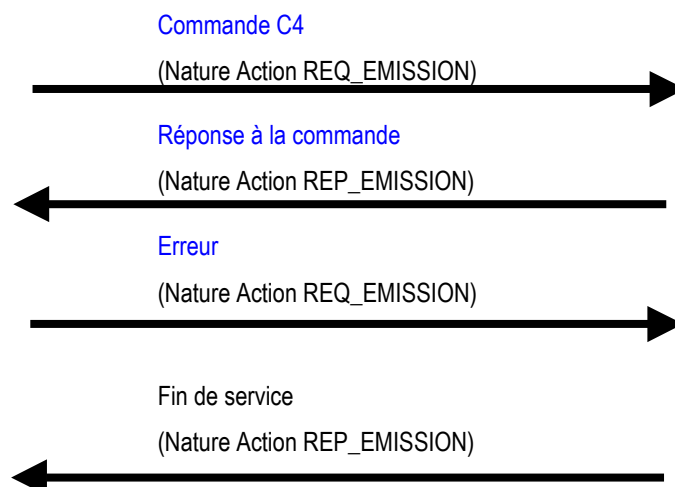
Répartiteur



CAS 9 :L'officine passe une commande, le répartiteur envoie une réponse a priori correcte, l'officine retourne une erreur (exemple : syntaxe erronée, doublon).

Officine

Répartiteur



4.1.5 Actions en cas de rupture de transmission

Le répartiteur acquitte systématiquement une demande de service qu'il a reçu.

Si la demande n'est pas comprise du répartiteur, il envoie un message d'erreur.

Si la demande n'est pas acquittée par le répartiteur (a priori, non reçue), l'officine devra la renvoyer.

Si la réponse du répartiteur contient de l'information alors le champ Nature Action dans la CSRP enveloppe est égal à "REP_EMISSION" et le corps du message contient la réponse au service.

Si la réponse du répartiteur est une fin de service alors le corps du message contient la référence du message acquitté et le champ Nature Action dans la CSRP enveloppe est égal à "REP_EMISSION"

Dans le cas de non réponse du répartiteur à la demande de l'officine, l'officine réémet la demande à l'identique : même référence message et même contenu du message.

Après 3 essais infructueux (problème de joignabilité du serveur distant au niveau du protocole TCP), les logiciels d'officine devront automatiquement envoyer leur requête vers une deuxième adresse, dite de secours. Cela permettra aux répartiteurs de se prémunir d'un problème lié à un serveur d'applications PHARMA-ML ou plus probablement d'une coupure de l'accès Internet de ce serveur. La seule contrainte à la charge des répartiteurs est de garantir que les données du serveur primaire et du serveur de secours sont synchronisées pour éviter des problèmes de doublons ou de réponses erronées.

Les répartiteurs ne sont pas obligés de communiquer deux URL aux éditeurs de logiciels officinaux. Dans ce cas, en cas de défaillance du serveur primaire, la requête ne pourra aboutir.

Par contre, si le répartiteur donne deux URL, la SSII devra les implémenter selon le protocole défini ci-dessus.

Si le répartiteur reçoit 2 références message différentes, mais 2 références de documents (commande, BLV,...) identiques, le répartiteur considère qu'il s'agit du même document et le traite comme un doublon.

En cas d'erreur, il faut que l'officine fasse une demande de vidage pour récupérer le message qu'elle n'aurait pas reçu correctement et qui se trouve en attente chez le répartiteur.

Dans le cas de non réception de l'ACQUITTEMENT par le répartiteur, celui-ci conserve la réponse qu'il a préparée et la met à disposition de l'officine à la prochaine DEMANDE_VIDAGE.

Dans le cas de non réception de FIN_SERVICE du répartiteur, il n'y a pas d'impact. La transmission est considérée close par défaut par l'officine.

4.2 Sécurité

Le seul risque identifié concernant la sécurité est l'usurpation d'identité, surtout pour le répartiteur : commandes passées par un usurpateur avec conséquences fâcheuses sur les stocks et logistique du répartiteur, et commandes retournées par l'officine .

Aucun besoin de confidentialité n'a été identifié : PharmaML ne véhicule pas de données confidentielles telles que des données financières. Il n'a donc pas été jugé nécessaire de crypter les transmissions.

Pour répondre au besoin d'authentification et d'intégrité, une signature

HMD5 est transportée dans un header http spécifique, et permet au récepteur du message de vérifier son intégrité, et dans une certaine mesure d'authentifier l'émetteur.

Voir section 4.4.3 « Élément de contrôle » qui décrit les détails de l'implémentation.

4.3 Formalisation des messages

Ce chapitre décrit la structure des messages et la grammaire à utiliser pour formater les messages. La syntaxe XML ayant été choisie pour coder les messages, cette grammaire est présentée sous la forme d'un schéma XML. La spécification XML Schema est consultable aux URL suivantes :

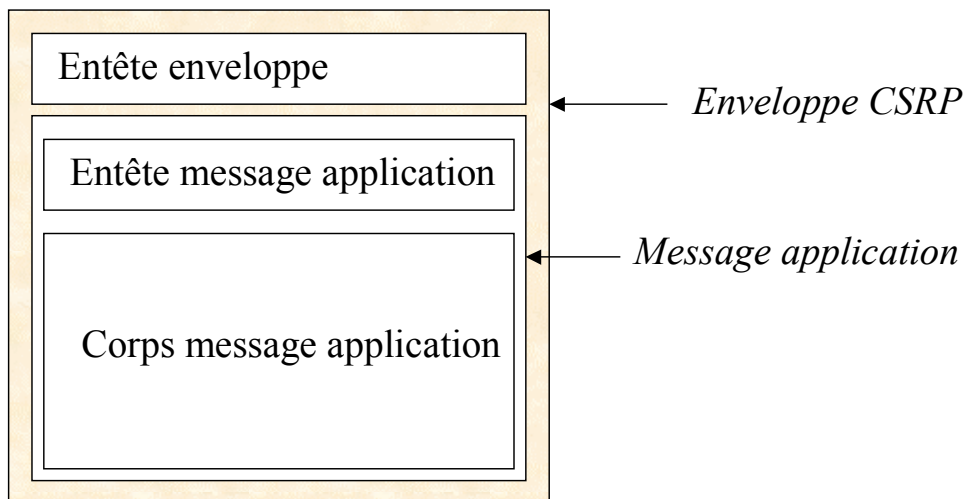
- <http://www.w3.org/TR/xmlschema-0/>
- <http://www.w3.org/TR/xmlschema-1/>
- <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/>

4.3.1 Structure d'un message

Un message PharmaML est constitué d'une enveloppe encapsulant le message fonctionnel, ce dernier étant aussi dénommé message application car c'est lui qui porte les données métier. L'enveloppe contient les informations d'identification des partenaires, de routage et de cinématique.

Le message application contient les données métier applicatives proprement dites .

Enveloppe et message applicatifs sont tous deux structurés en deux parties : entête et corps .



4.3.2 Schémas XML

La modélisation du message PharmaML est l'application d'un design pattern bien connu, décrit par exemple à <http://www.xmlpatterns.com/EnvelopeMain.shtml>.

L'enveloppe est modélisée par un schéma XML dédié dit schéma enveloppe.

Le message application est modélisé par un schéma XML dédié dit schéma message.

L'enveloppe encapsule le message application via un élément `<any>`.

4.3.2.1 Namespaces

Deux espaces de noms sont associés respectivement aux deux schémas XML. Pour la première version de PharmaML, les namespaces sont les suivants :

pour le schéma enveloppe $\Rightarrow$ `xmlns="urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe"`

pour le schéma message $\Rightarrow$ `xmlns="urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message"`

Les namespaces sont intimement liés à la gestion des versions, cette dernière est décrite au § 5.1.

4.3.2.2 Normes de nommage des schémas XML et conventions sur types de données

Normes de nommage

Les schémas répondent aux normes de nommage suivantes :

- Tous les noms d'éléments et d'attributs utilisent des caractères ASCII exclusivement (pas de caractères accentués français) ;
- Les noms des types simples sont préfixés par `st` ;
- Les noms des types complexes sont préfixés par `ct` ;
- Les noms des attributs groupe sont préfixés par `attg` ;
- Les noms des éléments sont intégralement en majuscules ;
- Les noms des attributs commencent par une majuscule ;
- Les noms des éléments et attributs sont en général explicites, en toute lettres. Les abréviations suivantes sont cependant utilisées :

- Nb_ pour « Nombre de »
- Num_ pour « Numéro de »
- VALOR_ pour « Valorisation »
- INFOS pour « Informations »
- REF_ pour « Référence »
- Cde_ pour « Commande »
- REQ_ pour « requête »
- REP_ pour « réponse »
- Id_ pour « identifiant »
- D'autres suffixes plus artificiels sont parfois utilisés au niveau des éléments. Ils permettent de différencier des éléments qui seraient homonymes si ces suffixes n'étaient pas présents (exemple : LIGNE_N, PRIX_LG, TAXE_LV)
- Le caractère '_' est utilisé pour séparer les mots élémentaires composant les noms des éléments et attributs, lorsque ces derniers représentent des noms composés ou expressions. Les adjectifs commencent obligatoirement par une minuscule, les noms par une majuscule. Exemples :
 - Quantite_commandee, Prix_public_fixe
 - Num_Ligne_Client (pour numéro de ligne client)

Conventions sur les types

Le type boolean est utilisé pour modéliser les champs de type Oui/Non de la spécification fonctionnelle (Oui=True, Non=False).

Les extensions de type sont proscrites, seules les restrictions sont autorisées.

Les groupes d'attribut et types simple nommés (simple types) sont privilégiés par rapport aux types complexes nommés (complex type).

Si un attribut admet une énumération de valeurs, le type de l'attribut est toujours String .

Il est recommandé que les schémas des versions différenciées répondent aux normes de nommage précitées.

4.3.2.3 Schéma enveloppe

Voir le fichier csrp-enveloppe-specv4.8.xsd fourni



csrp-enveloppe-spec
v4.8.xsd

4.3.2.4 Schéma Message

Ce schéma décrit l'ensemble des messages applicatifs décrits au chapitre 3.

Voir le fichier csrp-message-specv4.8.xsd fourni



csrp-message-specv
4.8.xsd

4.3.2.5 Version différenciée : principes d'implémentation dans les schémas XML

Pour permettre aux répartiteurs d'implémenter une version différenciée tout en assurant une compatibilité ascendante avec le schéma PHARMA-ML, des attributs et des éléments libres (« Any ») sont présents au niveau de l'enveloppe et du message application.

Dans le schéma enveloppe, se trouve le point d'entrée suivant :

- attribut de l'élément CORPS :

```
<xsd:anyAttribute namespace="##other" processContents="strict"/>
```

Dans le schéma message, se trouvent symétriquement dans les éléments MESSAGE_OFFICINE (message envoyée par l'officine au répartiteur) et MESSAGE_REPARTITEUR (message envoyée par le répartiteur à l'officine), les trois points d'entrée suivants :

- élément de la séquence rattachée à ENTETE :

```
<xsd:any namespace="##other" processContents="strict" minOccurs="0" maxOccurs="1" />
```

- attribut de l'élément CORPS :

```
<xsd:anyAttribute namespace="##other" processContents="strict"/>
```

- élément de la séquence rattachée à CORPS :

```
<xsd:any namespace="##other" processContents="strict" minOccurs="0" maxOccurs="1" />
```

Tous les points d'entrée pré-cités peuvent être utilisés de manière indépendante et permettent ainsi d'intervenir à différents niveaux dans les schémas pour implémenter des extensions.

Les attributs « Any » sont prévus pour les extensions mineures, e.g. ajout d'un seul attribut pour des besoins particuliers. Les éléments « Any » sont prévus pour les extensions majeures .

Toute extension , qu'elle soit attribut ou élément, doit faire référence à un attribut/élément global d'un schéma spécifique dit schéma de la version différenciée ou encore schéma spécifique répartiteur. La directive *processContents="strict"* permet ainsi d'imposer la stricte conformité par rapport au schéma de la version différenciée.

Les règles de versionnement des schémas spécifiques répartiteur et des namespaces associés sont décrites au § 5.1.

Exemple d'utilisation de la version différenciée

L'exemple ci-dessous montre l'usage d'un schéma spécifique x42c, dont le namespace est "http://www.x42c.com/csrp/protocole/message/extension" afin d'insérer un élément spécifique dans le corps du message applicatif :

x42c:DEMANDE_LISTE_ENTREPOTS., cet élément étant défini en tant qu'élément global du schéma x42c

Un attribut spécifique est également utilisé dans le CORPS du message applicatif :

x42c:Version="3.12.P", x42c:Version étant défini en tant qu'attribut global du schéma x42c .



x42c-extension.xsd

ExempleExtensionPh
armaML.xml

4.3.3 Description détaillée de l'enveloppe

L'enveloppe du message contient les informations communes à tous les types de messages fonctionnels (commande, requête info produit, ...) ou porte une action de cinématique.

L'enveloppe est commune aux messages fonctionnels officine et répartiteur, officine et répartiteur étant considérés comme deux partenaires banalisés.

L'enveloppe est constitué :

- D'une entête
- D'un corps

4.3.3.1 Entête de l'enveloppe

- Nature Action : champ normé de type alphanumérique obligatoire avec 2 valeurs possibles
 - Si l'émetteur est officine :
 - REQ_EMISSION : envoi d'un message fonctionnel vers le répartiteur (commande, inventaire, requête info produit)
 - REQ_RECEPTION : envoi d'une demande de vidage de dépôt vers le répartiteur
 - Si l'émetteur est répartiteur :
 - REP_EMISSION : envoi d'un message fonctionnel de réponse suite à une requête de l'officine OU à un acquittement de réception de message par cette dernière (message de fin de service cloturant l'échange avec l'officine)
 - REP_RECEPTION : envoi d'un message fonctionnel de réponse OU d'un message de fin de service suite à une demande de vidage de dépôt de l'officine.
- Version du protocole : champ normé de type alphanumérique obligatoire sur le pattern nn.nn.nn.nn (fixé à 1.0.0.0 pour la première version du protocole PHARMA-ML). L'usage de ce champ est détaillé au §5.1 .
- Nom du logiciel de l'émetteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30 positions
- Version du logiciel de l'émetteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 10 positions
Nom et version du logiciel sont utiles pour des tâches éventuelles de débogage .
- Usage : champ normé obligatoire : P pour un message de type production, tout autre caractère pour un message de type test.
- Émetteur :
 - Nature partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique – 2 valeurs possibles seulement RE pour répartiteur, OF pour officine

- Code partenaire : champ facultatif sur 2 positions, obligatoire si nature du partenaire est RE (répartiteur), la valeur par défaut 00 est utilisée pour la nature partenaire OF (Officine).
(voir tableau 17 dans la section « Tableaux de codification CSRP » pour le code partenaire de chaque répartiteur répertorié par la CSRP)
 - Identifiant partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique permettant d'identifier le partenaire
 - Nom et adresse du partenaire émetteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 128 positions.
 - Récepteur (structure identique à celle de Emetteur) :
 - Nature partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique – 2 valeurs possibles seulement RE pour répartiteur, OF pour officine
 - Code partenaire : champ facultatif sur 2 positions, obligatoire si nature du partenaire est RE (répartiteur), la valeur par défaut 00 est utilisée pour nature partenaire OF (Officine)
(voir tableau 17 dans la section « Tableaux de codification CSRP » pour le code partenaire de chaque répartiteur répertorié par la CSRP)
 - Identifiant partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique permettant d'identifier le partenaire
 - Nom et adresse du partenaire récepteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 128 positions.

NB : le champ Nom et adresse n'est pas normé et a simplement une valeur informative qui trouve son intérêt dans le cas où le corps du message serait incohérent ou non exploitable. Les informations d'adressage permettraient alors au répartiteur d'identifier l'officine émettrice du message.
 - Référence du message application généré par l'émetteur : champ borné de type alphanumérique obligatoire sur 20 positions
 - Référence d'un message en réponse : c'est la référence à un message précédent du partenaire récepteur. : champ borné de type alphanumérique facultatif sur 20 positions. (voir le chapitre 5 – Cinématique des échanges). Remarques : ce champ est obligatoirement renseigné dans tout message émis par l'émetteur Répartiteur, ce champ est également obligatoirement renseigné dans un message de type erreur émis par l'émetteur Officine.
- NB : Chaque message (officine → répartiteur et répartiteur → officine) est identifié par une référence message qui doit être unique, a minima sur l'année. Ex : date+heure – AAMMJJHHMMSS
- Date et heure d'émission du message : champ facultatif normé de type date/heure à la précision seconde sur 19 positions (format AAAA-MM-JJThh:mm:ss)

4.3.3.2 Corps de l'enveloppe

Le corps est

- ou bien un message fonctionnel
- ou bien une action de cinématique.
- ou bien une erreur.



Les actions de cinématique possibles sont :

- Si l'émetteur est officine : Acquittance, Vidage dépôt
- Si l'émetteur est répartiteur : Fin de service

L'élément erreur est réservé pour des cas d'erreur non prévus à ce jour.

4.4 Règles de transport HTTP

Le protocole de transport de PharmaML est http. La version recommandée est la version 1.1 . Le message officine est transporté par une requête POST, le message de réponse du serveur répartiteur est transporté par la réponse à la requête POST.

De manière générale, que ce soit dans la requête ou dans la réponse, aucun entête http n'est détourné de sa fonction d'origine. Le protocole http est mis en oeuvre avec deux contraintes , portant respectivement sur les entêtes (entity headers) suivants :

- entête standard `Content-type`, cet entête porte le type de media Internet (Internet media type) du corps (body).
- entête spécifique (extension header) `Content-PharmaML`, cet entête permet au récepteur de contrôler l'intégrité du message, et dans une certaine mesure d'identifier l'émetteur.

Pour des raisons fonctionnelles évidentes, les réponses répartiteur ne doivent pas être mises en cache. En conséquence, les headers `Pragma` ou `Cache-Control` ne doivent pas être utilisés.

Les rfc fondateurs de http sont spécifiés aux URL <http://www.faqs.org/rfcs/rfc1945.html> pour la version 1.0 et <http://www.faqs.org/rfcs/rfc2616.html> pour la version 1.1 .

4.4.1 Requête HTTP

La requête POST a en paramètre l'adresse URL du programme à appeler ainsi que la version du protocole HTTP utilisé (version 1.1 recommandée).

Deux entêtes http doivent être renseignés par le logiciel officine (en plus des entêtes imposés par http 1.1 si c'est la version utilisée) :

`Content-type` : type de média du corps de l'entité . La valeur que doit porter cet entête est :
 `text/xml; charset="utf-8"`

`Content-pharmaML` : Voir description au § 4.4.3

4.4.2 Réponse HTTP

La réponse à la requête POST porte le code réponse. Ce code réponse est toujours 200, même lorsque le message porté est un message XML de type erreur.

Tout code réponse autre que 200 signifie qu'il y a eu erreur de transport, il est recommandé que le logiciel officine réemette alors sa requête au serveur répartiteur.

Comme pour la requête, un seul entête http doit être renseigné par le serveur du répartiteur (en plus des entêtes imposés par http 1.1 si c'est la version utilisée) :

Content-type : type de média du corps de l'entité . La valeur que doit porter cet entête est :
text/xml; charset="utf-8"

Content-pharmaML : Voir description au § 4.4.3

4.4.3 Elément de contrôle : header Content-PharmaML

L'élément de contrôle est véhiculé sous la forme d'un entête corps http (entity header). Cet entête http est obligatoire si l'émetteur est une officine (ie dans la requête POST), et facultatif si l'émetteur est un répartiteur (ie dans la réponse POST).

Définition syntaxique de l'entête Content-PharmaML :

```
Content-PharmaML = "Content-PharmaML" ":" md5-digest
md5-digest = <base64 de la signature128 bit MD5
digest conformément au RFC 1864>
```

La valeur de l'entête md5-digest est une chaîne de caractères ASCII au format base64, d'une longueur maximale de 24, résultat de l'encodage base64 de la signature 128 bits produite par l'algorithme HMD5. La spécification HMD5 est consultable à l'URL <http://www.ietf.org/rfc/rfc1864.txt>

L'algorithme HMD5 est appliqué sur la concaténation de deux données suivantes, dans l'ordre strict suivant :

- Corps de l'entité http (entity body)
- Donnée secrète

Lorsque l'émetteur est une officine, la donnée secrète est une chaîne de 20 caractères constituée comme suit :

- 16 caractères : Identifiant du partenaire complété à droite par des caractères zéro '0' jusqu'à concurrence de la longueur 16
- 4 caractères laissés à la discrétion du répartiteur (« clé secrète » partagée entre le répartiteur et l'officine, non échangée par quelque flux protocolaire pharmaML que ce soit)

Lorsque l'émetteur est un répartiteur, la donnée secrète est l'identifiant partenaire du répartiteur.

Dans l'algorithme appliqué et décrit ci-dessus, les données clé secrète et identifiant partenaire sont encodées en UTF-8 (tout comme l'est la requête http). Il est recommandé que ces données soient en pratique des caractères ASCII, cela réduit tout risque d'interprétation ou de complexité d'implémentation du côté émetteur comme du côté répartiteur.

Dans le cas où le contrôle effectué par le serveur répartiteur est négatif (champ recalculé différent du champ reçu), ce dernier peut renvoyer un message d'erreur «Message non intègre» dans sa réponse POST, ou plus radicalement retourner un code réponse http 404 .

4.4.4 Exemple d'échange HTTP

L'exemple ci-dessous illustre le cas d'un envoi d'une requête PharmaML d'un logiciel à un applicatif serveur répartiteur localisé à l'URL www.csrp.fr/ServicePharmaML. Cet exemple illustre en



outre l'usage de l'entête (optionnel) Content-Length, qui porte le nombre d'octets de l'entité corps.

```
POST /ServicePharmaML HTTP/1.1
Host: www.csrp.fr
Content-Type: text/xml; charset="utf-8"
Content-Length: nnnn
Content-PharmaML: uooqbWYa5VCqcJCbuymBKqm1
```

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8">
```

```
<CSRP_ENVELOPPE...
```

```
HTTP/1.1 200 OK
```

```
Content-Type: text/xml; charset="utf-8"
```

```
Content-Length: nnnn
```

```
Content-PharmaML: ymBKqm1JCbuoqbYaW
```

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8">
```

```
<CSRP_ENVELOPPE...
```



5 EVOLUTIONS DU PROTOCOLE – GESTION DES VERSIONS

Ce chapitre traite de la gestion des versions de PharmaML sur la partie schéma XML. La partie transport http n'est pas abordée.

5.1 Règles de versionnement des schémas XML

Toute version du protocole PharmaML est identifiée de manière unique par la valeur de l'attribut `Version_Protocole` de l'enveloppe.

Une version PharmaML est composée de deux parties : une partie souche, commune à tous les répartiteurs, et une partie spécifique réservée à la différenciation répartiteur.

Formellement une version PharmaML est identifiée par la chaîne `AA.BB.XX.YY` :

- `AA.BB` correspond au numéro de la version souche de PharmaML (tronc commun à tous les répartiteurs) :
 - La partie souche est intimement liée à un couple de namespace [schéma enveloppe csrp, schéma message csrp], ces namespaces étant déterminés par la CSRP et sont portés par les schémas XML CSRP correspondant ;
- `XX.YY` correspond à la partie spécifique répartiteur :
 - `XX` est le code répartiteur défini dans le tableau 17 dans la section « Tableaux de codification CSRP ».
 - `YY` correspond à un numéro de version du schéma du répartiteur `XX`.
 - Les valeurs `XX=0` et `YY=0` ne peuvent être exploitées de manière spécifique par les répartiteurs, elles identifient les versions communes.
 - La partie spécifique est intimement liée à un namespace unique choisi par le répartiteur, et porté par le schéma XML répartiteur lui-même.

Chaque valeur de version est ainsi associée :

- soit à un couple unique de namespaces [schéma enveloppe csrp, schéma message csrp] pour une version commune ;
- soit à un triplet unique de namespaces [schéma enveloppe csrp, schéma message csrp, schéma répartiteur] pour une version spécifique répartiteur. Il n'y a pas de règle imposée sur le nommage des namespaces répartiteurs. Un namespace doit simplement vérifier le principe d'unicité par rapport au schéma auquel il se rapporte.

La valeur `1.0.0.0` correspond à la première version du protocole PharmaML, elle est associée au couple [`urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe`, `urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message`] .

Le tableau ci-dessous illustre un scénario d'évolution de la version commune (seule la partie souche évolue) :

Version	Namespace Schéma Enveloppe csrp	Namespace Schéma message csrp
1.0.0.0	<code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe</code>	<code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message</code>
1.01.0.0	<code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe</code>	<code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message-v01</code>
1.02.0.0	<code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe-v02</code>	<code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message-v02</code>

Note : il est peu probable que le schéma enveloppe soit l'objet d'évolutions futures.

Le tableau ci-dessous illustre un scénario d'évolution de la partie spécifique du répartiteur 20: une première évolution s'appuyant sur la version souche 1.0, une seconde évolution s'appuyant sur la version souche 1.02 .

Version	Namespace Schéma Enveloppe csrp	Namespace Schéma message csrp	Namespace Schéma répartiteur 20
1.0.20.01	Voir tableau ci-dessus	Voir tableau ci-dessus	urn:ocp:fr:ocppharmaML-v01
1.02.20.02	Voir tableau ci-dessus	Voir tableau ci-dessus	urn:ocp:fr:ocppharmaML-v02

Ce nouveau protocole de transmission permet aux répartiteurs adhérents de la CSRP de partager un langage commun et d'interpréter de manière identique des messages formulés dans le langage Pharma-ML.

Pour autant, ce protocole ne doit pas interdire aux répartiteurs qui le souhaitent, de se différencier dans leur offre commerciale, et d'offrir des services nouveaux et/ou des compléments aux services de base décrit par Pharma-ML.

Ce double objectif de partage d'un standard commun et de différenciation commerciale est atteignable, dans la mesure où les règles énoncées ci-dessous sont respectées par chacun des acteurs.

5.2 Principes organisationnels de gestion des versions

▪ Différents types d'évolution

Il est possible d'ajouter soit un ou plusieurs nouveaux attributs soit un nouvel élément dans les schémas CSRP selon les modalités techniques décrites au chapitre consacré aux schémas XML.

Toute version différenciée se traduit par la fourniture par le répartiteur concerné à la CSRP d'un schéma spécifique.

▪ Principe de non détournement de la version officielle

Les répartiteurs s'engagent à ne pas détourner syntaxiquement ni sémantiquement le contenu de la version courante de Pharma-ML validée par la CSRP.

▪ Principe de la compatibilité ascendante

Toute version customisée de Pharma-ML doit être compatible avec la version courante validée par la CSRP. Ceci implique que tout message émis dans la syntaxe de ce schéma modifié doit pouvoir être décodé par un récepteur fonctionnant avec le modèle officiel de la CSRP sans provoquer d'arrêt de fonctionnement. De plus, les parties non différenciées du message doivent pouvoir être traitées et interprétées sémantiquement par ce récepteur.

▪ Principe de la déclaration obligatoire des évolutions

Les customisations apportées par un répartiteur à la version courante validée par la CSRP doivent être communiquées à la CSRP : le nouveau schéma XML différencié doit être intégralement communiqué sous forme électronique ainsi que son namespace. Un formulaire type est disponible pour l'établissement de la demande.



Il n'est cependant pas requis que le déclarant explicite l'usage commercial qui sera fait des extensions.

La déclaration doit se faire dans un délai de 2 mois avant la première utilisation en production du schéma différencié, permettant aux autres membres de prendre en compte les évolutions et d'en déterminer les impacts éventuels sur leurs systèmes.

Après examen de la demande, la version PharmaML résultante est officialisée par la CSRP (nouvelle valeur officielle de l'attribut Version_Protocole de l'enveloppe, conformément aux règles décrites au § 5.1).

5.3 Diffusion des versions

La CSRP diffusera les nouvelles versions auprès des répartiteurs et des officines.

- Convergence du protocole

Annuellement, la CSRP organisera avec les membres du comité informatique une revue du nouveau protocole afin de proposer la convergence de certaines fonctionnalités des versions différenciées dans une nouvelle version de base.

De plus, chaque membre de la CSRP pourra, s'il le désire, demander la tenue d'une réunion extraordinaire entre les membres du comité informatique afin de statuer sur une opération de convergence dont le caractère d'urgence ne saurait attendre la prochaine réunion annuelle.



5.4 Formulaire de déclaration

N° Ref.	Déclaration de modification de schéma XML «Pharma-ML»	CSRP
---------	--	------

1 - Identification et description (à remplir par le déclarant)

Répartiteur		Demandeur	
		Date de la déclaration	
Urgence		Date de mise en 1 ^{ère} production	
Description du schéma XML :			
Namespace associé au schéma :			
Version de référence CSRP AA.BB		Dernière version modifiée (pour le répartiteur)	
		Nouvelle version (pour le répartiteur)	

2 – Enregistrement de la demande (à remplir par la CSRP)

Réf. CSRP		Statut	
Date de réception		Responsable	
Remarque :			

4 - Décision (à remplir par la CSRP)

Décision	☐ Acceptée	☐ Différée	☐ Refusée
N° de version pour implémentation		Date	